

**Extraits d'actes notariés relatifs aux familles de Verdun**  
**relevés au CARAN entre 1985 et 1991 par Giselle OLLIVIER**  
**retranscrits avec l'orthographe d'origine**

giselle.ollivier@yahoo.fr

**Etude XXXVI registre 9 Me Hamelin : inventaire des biens de Jehan Ferrant le 15 juillet 1533 à la requête de sa veuve Pasquette de Verdun**

L'an de grâce 1533, le 15ème jour de juillet, à la requeste de honorable femme Pasquette de Verdun, veufve de feu honorable homme Jehan Ferrant, en son vivant " *procureur au Chastelet de Paris* ", demeurant au Cloistre Sainte Opportune, en son nom et on nom comme tutrice d'Anthoyne, de Marye l'aincée et de Marye la jeune, enfants myneurs d'ans dudict desfunt M. Jehan Ferrant et d'ycelle, et aussy en la présence de Me Gilles Despoigny, notaire du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, on nom et comme subrogé tuteur quant aux rentes et actions desdicts myneurs, par nous, Adrien N... et François Hamelin, notaires du Roy nostre Seigneur audict Chastelet, fut fait inventaire de tous les biens meubles et immeubles dudict desfunt et qui, comme estant en ceste ville où ledict desfunt au jour de son treppas se trouvait et estant en biens propres, etc.

- Inventaire des meubles, linges, vêtements, vaisselle, etc.. (description de dix pages)

- Inventaire des papiers :

- Premièrement, un acte en parchemin fait et passé par iceulx notaires souls signés en date du 5ème jour de juillet 1517 par Guillemette Dyonis, tutrice légitime ayant la garde et administration de Nicole de Lavieilville, sa fille myneure et par ledict desfunt Jehan Ferrant son mary, ladicte Guillemette Dyonis auparavant veufve de M. Jehan de Lavieilville, à l'occasion du mariage de ladicte Nicole avec Mr Bertrand Boucher et que, en faveur dudict mariage, ledict feu Mr Jehan Ferrant et sa femme avaient baillé audict Boucher ce qui revenait de la succession de son feu père et receurent quittance dudict Boucher.

- Item un aultre acte en parchemin fait et passé par iceulx notaires le 26ème jour de mars 1510...

- Item un acte fait et passé devant Me de Louret dudict Chastelet le 20ème jour de mars 1521 par lequel notaire en nostre ville, controslé par discret et honorable homme Me Jehan du Chapet " *procureur au Chastelet de Paris* " et dame Loyse de Rouseault, auparavant femme de feu M. Richard de Verdun, pour donner et bailler pour icelle Pasquette de Verdun leur fille, en cause de mariage et quitter de leurs obligations et hypothèques que ledict desfunt Jehan Ferrant a laissé ... Et bailler à la future espouse la somme de 600 livres tournoiz, etc... (La suite est illisible)

**Etude VIII Registre 137 Me Boisselet 1539 : quittance du 24 octobre 1539 par Pierre de Verdun**

Pierre de Verdun " *maistre masson et tailleur de pierres* " demeurant à Paris, confesse avoyr eu et receu de honorable homme Nicolas Descordes " *marchant et bourgeois de Paris* ", la some de 772 livres tournoiz pour tous les ouvrages de massonnerye et de pierres de tailles par icelluy de Verdun faits et fait faire pour ledict Descordes en lieulx qui s'en suyvent et premièrement pour avoyr fait ung corps d'hostel demeurant en la rue Guillaume Josse qui tient à la voussure de la maison dudict Descordes assise rue des Lombarts et tenant d'aultre costé au puy de la maison dudict Descordes et pour avoyr fait ung aultre petit corps d'hostel en une maison assise en ladicte rue et joignant ledict corps d'hostel neuf et à icelluy petit corps d'hostel fait neuf de fons en combles.

Item, avoyr fait ung mur montan contre le " *pons du Roy* " et la maison astenante à ung nommé Ledomisse et icelluy mur avoyr fait de fons en combles. Item, pour la montre dudict Descordes, avoyr fait au loggis estant audessus dudict " *pons du Roy* " trois trames de planchers l'ung sur l'aultre et contre ledict mur montan d'icelluy " *pons du Roy* ", avoyr fait de neuf ung trumaulx de chemynée, avoyr fait encore réparacions et .. de la ... joignant ledict mur montan et au menteau et croisées de la chambre dudict Descordes. Item, plusieurs aultres réparacions en la maison dudict Descordes avoyr faites. Avoyr quitté et lavé les plastres, pierres de tailles, moellons et plastras, chaulx, sables et aultres matières qu'il a convenu pour refaire et avoyr fait mené les gravyers aulx champs et rendu la plasse nette. De laquelle some de sept cens soixante-douze livres tournoiz, qui payée luy a esté en plusieurs diverses foys en argent baillé et en quicte ledict Descordes, etc... (difficile à déchiffrer) Fait et passé l'an 1539 et le mardy 24ème jour d'octobre par Mes Brayer et Boisselet.

**Etude VIII registre 165 Me Brahier d'avril 1543, jour de Pâques, à avril 1544 : contrat de mariage du 1er juillet 1543 entre Robert Proyart et Marguerite de Verdun**

Furent présents en leurs personnes, honorable homme Pierre de Verdun " *masson et tailleur de pierres, bourgeois de Paris* " et Jehanne Aublet, sa femme, de luy autorisée, en leurs noms et comme stipulant en ceste partye pour Marguerite de Verdun, leur fille, d'une part. Et Robert Proyart " *maistre orfevre* ", demeurant à Paris, en son nom et en la présence d'honorables hommes Nicollas Proyart et Audry Proyart, ses frères, etc... d'aulture part. Lesquelles partyes recoignassent et confessent, en la présence et par devant lesdicts notaires soulz signés, avoyr faict, feront et font entre eulx les traictés, accords, dons, promesses, obligations et aultrement quy s'en suivent pour raison de mariage, quy, au plaisir de Dieu, sera faict et sollenysé en face de Sainte Eglise entre ledict Robert Proyart et ladictte demoiselle Marguerite de Verdun. C'est assaveoir ledict Pierre de Verdun et sa femme, avoyr promis et promettent bailler et nombrer par nom et loy de mariage à ladictte Marguerite de Verdun, à ce présente et de son voulloir et consentement, audict Robert Proyart quy à icelle a promis et promet prendre sa femme et espouse et elle à luy a promis et promet prendre à son mary et espoux et sollenyser icelluy mariage en face de Sainte Eglise dans le plus brief temps que se pourra fère, en faveur onquel mariage ledict Pierre de Verdun et sa femme promettent et gaigent bailler pour chacung pour le tout sans dyvisyon ... la somme de deux cens livres tournoiz en deniers comptans et ayant cours et aussy une douzaine de serviettes, quatre draps, quatres nappes et six couvertures, le tout en thoille neufve, et tous les habitz filliaux que ladictte demoiselle Marguerite de Verdun a dès à présent à son corps. Et ledict Robert Proyart a doué et doue ladictte Marguerite de Verdun, sa future espouse, du douaire coustumier aux us et coustumes de la ville Prévosté et Vicomté de Paris, de la somme de 66 livres 13 sols 4 deniers tournoiz à prendre en douaire préfix de son choix et obtenir qu'ung tel douaire soyt confirmé ... et chacung aura desbattu tous les héritages et par elle choisit ledict douaire, il la doue du douaire soit préfix ou coustumier au choix et octroi de ladictte Marguerite et sera propre aux enffants dudict mariage ainsy que les robbes, habillements, bagues et joyaulx, etc... Passé l'an mil cinq cen quarante-trois et le dymanche 1<sup>er</sup> jour de juillet, signé Boisselet et Brahier. Quittance de dot du 29 juillet 1543, après le mariage.

**Etude VIII Registre 147 Me Boisselet 1549 : quittance par Pierre de Verdun à Marguerite ROSSE**

Pierre de Verdun " *maistre masson et tailleur de pierres* " demeurant à Paris, confesse avoyr eu et receu de honorable femme Marguerite Rosse, veufve de feu honorable homme Gervais Larches, quand il vivait " *bourgeois de Paris* ", la some de 103 livres 5 sols tournoiz pour tous les ouvrages de son mestier faicts pour ladictte veufve des biens cy-après desclarés, cest assaveoir pour ung support de pierres de tailles faict sur la rue du Four ... du corps d'hostel ... item une gallerye ... par icelluy de Verdun faicts, etc...

**Etude VIII registre 170 Me Brahier du 21 avril 1549, jour de Pâques, au 7 avril 1550 : contrat de mariage du 31 mai 1549 entre Jacques Gosseau et Marie Séneschal**

Furent présents en leurs personnes, honorable homme Pierre de Verdun " *masson et tailleur de pierres, bourgeois de Paris* ", au nom et comme tuteur et curateur de Marie Séneschal, fille de feu Jacques Séneschal, en son vivant " *sergent à verges du Roy Nostre Sire au Chastelet de Paris* " et de Loyse Aublet, jadis sa femme. Ladictte Marie Séneschal, à ce présente et de son voulloir et consentement, d'une part et Jacques Gosseau " *maistre barbyer et chyrurgien* ", demeurant à Paris, pour luy et en son nom, d'aulture part. Lesquelles partyes en la présence de Me Jehan Hénart le jeune " *procureur du Roy Nostre Sire au Chastelet de Paris* ", affilié de ladictte Marie Séneschal, de Jehan de Verdun le jeune *bourgeois de Paris*, cousin de ladictte Marie Séneschal, de honorable homme Me Estard de la Rimbe " *conseyer du Roy, procureur ondikt Chastelet de Paris* ", de Me Jacques Sommeran, aussy " *maistre barbyer et chyrurgien, bourgeois de Paris* ", amys dudict Jacques Gosseau, recoignassent et confessent, en la présence et par devant lesdicts notaires soulz signés, avoyr faict, feront et font les traictés, accords, dons, promesses, obligations et aultrement qui s'en suivent pour cause de mariage, c'est assaveoir ledict Pierre de Verdun, ondikt nom, a dict promettre bailler en nom de mariage à ladictte Marie Séneschal, et Jacques Gosseau à icelle a promis et promet prendre à sa femme et espouse et elle à luy a promis et promet prendre à son mary et espoux, et solleniser icelluy mariage en face de Sainte Eglise dans le plus brief temps que se pourra fère devant nostre Sainte Mère Eglise pour accorder aux ... et biens l'ung de l'aulture et estant ledict Jacques Gosseau a doué et doue ladictte Marie Séneschal, sa future espouse, du douaire coustumier aux us et coustumes de la ville de Paris, de la somme de 10 escus à prendre en douaire préfix de son choix et obtenir qu'ung tel douaire soyt confirmé ... et chacung aura desbattu tous les héritages et par elle choisit ledict douaire, il la doue du douaire coustumier ou de 50 escus à son choix et octroi et sera propre aux enffants dudict mariage ainsy que les robbes, habillements, bagues et joyaulx...

L'an mil cinq cen quarante-neuf et le mercredy dernyer jour de may, signé Boisselet et Brahier.

**Etude CXXII liasses 1440 Me Patu 6 avril 1556 à 6 avril 1557 : donation du 27 octobre 1556 par Sébastien de Laubespine à Nicolas de Verdun à l'occasion de son mariage avec Nicole de Laubespine sa nièce** Monseigneur Sébastien de Laubespine *Evêque de Vannes*, oncle de la future épouse, lui fait une donation dans son contrat de mariage du 27 octobre 1556 (acte non étudié)

**Etude LXX registre 35 Me ROSSIGNOL d'avril 1564 à avril 1565 : vente du 7 mars 1565 d'un quinzième de maison par Gilles de Verdun et Marye Boust**

Furent présents en leurs personnes Gilles de Verdun " *marchant frippier bourgeois de Paris* " et Marye Boust sa femme, de luy autorisée en ceste partye pour fere et passer avecq luy le contract cy après, confessent avoyr vendu, ceddé, quitté, transporté et deslaissé du tout dès maintenant et à toujours et promettent l'ung pour l'autre et chacung d'eulx pour le tout, renonceant au bénéfice de ... ordre de droit et de dissencion, garentir de l'ung et deffendre en jugement et dehors encore de tous troubles et empeschements ... à honorable homme Robert Nau, aussy " *marchant frippier bourgeois de Paris* ", une quinzième partye et portion par indivis appartenant au propre de ladicte Marye Boust ... de feu Jussien Lenorman ... faisant le tout en la totalité d'une maison et ses astenances, scize en ceste ville de Paris en la grande rue de la Fripperie où pend pour enseigne " *la Harpe* " etc... (suite illisible)

**Sachant que l'année commençait à Pâques à cette époque, le 7 mars 1565 doit être converti en 1566.**

**Etude CV registre 2 Me MAHIEU de mai à décembre 1569 : extrait des comptes de succession de Pierre de Verdun et de Jehanne Aublet du 29 décembre 1569.**

Estat en brief extrait du compte de l'exécution testamentaire de desfunte Jehanne Aublet, en son vivant veufve de feu Pierre de Verdun, en son vivant " *maistre masson et bourgeois de Paris* ", présenté par Martin Desfossés et Jehan de Verdun, exécuteurs du testament et ordonnances de dernières volontés de ladicte desfunte, à Loyse de Verdun, veufve de feu André Proyart, Robert Proyart et Marguerite de Verdun sa femme, Gilles de Verdun et Jacques de Verdun, tous héritiers de ladicte desfunte.

Premièrement, la totalité des meubles de ladicte desfunte Jehanne Aublet montant ensemble suivant la présente contenue en l'inventaire à la some de 521 livres tournoiz. La créance advenue de la vente des meubles, contenue au rapport de vente du sergent de Montmoyen, dix-neuf livres et un sol. Pour la créance de la vente des animaulx, coffres et linge vendus ... Pour le louage de la maison 2 années, établi au jour de Noël 1568, la some de ... Some de la réception desdits meubles et loyer de la maison jusques y compris ... le 20 dernier passé, la some de ... Premier chappitre de despenses portant tant por les obsèques que por les frais de la vente des biens, loyers de la chambre et aultres frais, montés à la some de cens sept livres tournoiz. Deuxième chappitre qui est le chappitre de reprise de cens douze sols tournoiz par ledict de Montmoyen. Some de ladicte despense 113 livres tournoiz. Aussy reste la despense rabatue ... qui est pour un huitième ay tenant à Ysabeau de Verdun, fille de feu Jehan de Verdun, la some de 38 livres 13 sols et 6 deniers tournoiz, laquelle some a esté payée par ledict Jehan de Verdun à Richard Lelong, ayeul maternel de ladicte Ysabeau de Verdun, estant héritière quant aux meubles seulement ...

Aussy reste pour les sept aultres héritiers la some de 270 livres tournoiz plus fault faire recepte de la some de 60 livres tournoiz receu par ledict Jehan de Verdun de Pierre Hacquemart, naguère mary de feu Catherine Lelong, mère de ladicte Ysabeau et femme en premières nopces dudict desfunt Jehan de Verdun, père de ladicte Ysabeau, pour remboursement de la montre du rachapt et port principal de 10 livres tournoiz de rentes quy appartenait audict desfunt Jehan de Verdun l'ainé, lesquelles 10 livres tournoiz de rentes ledict Pierre Hacquemart a vendu et desporté audict Jehan de Verdun le jeune, rendant compte et durant le mariage de luy et de ladicte Catherine Lelong, auparavant femme en premières nopces dudict desfunt Jehan de Verdun, la montre desquelles 10 livres tournoiz de rentes appartenant en héritage inviolablement de ladicte Ysabeau. Plus est en fault réception de la some de 50 livres tournoiz por demye année du loyer de la maison, estant au jor de la St Jehan-Baptiste de l'an 1569, some totale de ladicte recepte ... auxdicts sept héritiers ... Aussy recepte à cause des rapports que chacune desdictes partyes doit estre tenue requise, rapport estant à cause des advancements à eulx faicts en faveur de leurs mariages que des deniers par eulx receus provenant des meubles et des receptes des comptes alors contenus testamentaires dudict desfunt Pierre de Verdun leur père, ainsy qui s'en suivent.

Premièrement par Loyse de Verdun, présente qu'il luy a esté baillé pour son mariage 140 livres.

Par Robert Proyart et sa femme pour ce qui leur a esté baillé en faveur du mariage 227 livres.

Par Martin Desfossés et sa femme pour ce qui leur a esté baillé en faveur du mariage 227 livres.

Et pour ce que depuis le décès dudict desfunt Pierre de Verdun, père desdictes partyes, René de Verdun qui estait fils et héritier pour un huitième dudict desfunt son père et qui avait receu 94 livres 5 sols un denier obole tournoiz, est déceddé comme précédemment selon qui en sera fait rapport, que par lesdicts

Jehan de Verdun le jeune, Gilles de Verdun et Jacques de Verdun, chacung de pareille some de 94 livres 5 sols un denier obole tournoiz pour chacung d'eulx ... montant ensemble la some de ... qui est ensemble pour tous les meubles et advancements de mariages, estant tant en deniers par eulx receus de la succession de leurs feulx père et mère, la some de 1246 livres tournoiz, sur laquelle some fault faire despense de 56 livres cinq sols tournoiz que ledict desfunt René de Verdun frère desdictes partyes, sont tenus payer comme héritiers de luy chacung pour un sixième, assaveoir 10 livres tournoiz à Jacques Gousseau, maistre barbier, par obligation passée par-devant notaires du Chastelet de Paris, 10 livres tournoiz à Martin Desfossés et 36 livres cinq sols tournoiz à Jehan de Verdun le jeune, le tout pour prest d'argent à luy faict. Plus les réparations faictes dans ladicte maison, la some de 9 livres.

Ainsy iroent à partager entre Loyse de Verdun, Robert Proyart à cause de Marguerite de Verdun sa femme, Martin Desfossés à cause d'Agnetz de Verdun sa femme, Jehan de Verdun le jeune, Gilles de Verdun et Jacques de Verdun qui font ensemble six héritiers, la totalité des meubles à eulx advenus par la succession desdicts desfunts leurs père et mère et advancement de mariage et aultres deniers par eulx receus, montant ensemble la some de 1180 livres et 5 sols tournoiz qui est à chacung desdictes partyes pour un sixième à luy appartenant la some de 196 livres 15 sols tournoiz.

Partant sera deu à ladicte Loyse de Verdun, outre son mariage, la some de 56 livres tournoiz. Partant sera deu par Robert Proyart et Marguerite de Verdun sa femme, qu'ils seront tenus rapporter de leur mariage la some de 30 livres 14 sols et 2 deniers tournoiz.

Par ledict Martin Desfossés et Agnetz de Verdun sa femme, qu'ils seront tenus rapporter de leur mariage la some de 18 livres 14 sols et 2 deniers tournoiz.

Cela deu à chacung desdicts Jehan de Verdun le jeune, Gilles de Verdun et Jacques de Verdun, outre ladicte some de 94 livres 5 sols un denier obole par eulx receus du reliquat dudict compte-rendu après le décès dudict desfunt leur père, la some de 102 livres 10 sols 8 deniers oboles tournoiz.

### **Etude CV registre 2 Me MAHIEU de mai à décembre 1569 : accord entre les enfants de Pierre de Verdun et de Jehanne Aublet**

Par devant Anthoine Desnotz et Martin Mahieu "*notaires du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris*", furent présentes honorables personnes Loyse de Verdun, veufve de feu André Proyart en son vivant "*marchant corroyer et teinturier de cuir, bourgeois de Paris*", Robert Proyart "*marchant maistre orfebvre, bourgeois de Paris*" et Marguerite de Verdun sa femme, Martin Desfossés et Agnetz de Verdun sa femme, lesdictes Marguerite et Agnetz de Verdun de leursdicts marys autorisées por faire et passer avec eulx le contenu cy après, Jehan de Verdun "*clerc des oeuvres du Roy, aussy bourgeois de Paris*", Gilles et Jacques de Verdun, tous enfants et héritiers desdicts desfunts Pierre de Verdun et Jehanne Aublet jadis sa femme.

Estant lesdictes partyes que depuis le décès desdicts Pierre de Verdun et Jehanne Aublet, Jehan de Verdun l'aisné, leur frère et cohéritier, se sont allé de vie à treppas et deslaissa après son décès Ysabeau de Verdun, sa fille, de laquelle lesdicts Desfossés auront été tuteurs et curateurs, qui aurait succédée au lieu de sondict feu père Jehan de Verdun l'aisné, des feus Pierre de Verdun et Jehanne Aublet sadicte femme, laquelle Ysabeau seront et est déceddée depuis ung an, ença sans hoys dont icelles partyes auront succeddé ensemblement quant aux immeubles.

Et aussy René de Verdun leur frère, se serait et est absenté de ceste ville depuis dix ans et plus, duquel depuis ladicte absence ils n'ont eu aucune nouvelle, à cause de quoy, après le décès de ladicte desfunte Jehanne Aublet et avant que de procéder à l'inventaire des biens demeurés après ledict décès, ledict Jehan de Verdun auront été son curateur aux biens vacants ondicit René de Verdun pour prendre et appréhender les biens de ladicte succession... Et depuis advancement du grand laps de temps de ladicte absence dudict René de Verdun, lequel lesdicts Loyse de Verdun, Robert Proyart et Marguerite de Verdun sa femme, Martin Desfossés et Agnetz de Verdun sa femme, Gilles et Jacques de Verdun, estimaient estre déceddée et allé de vye à treppas et n'estre plus vivant, demandent et requièrent que ledict Jehan de Verdun eust à sen désister de ladicte curation des biens vacants dudict René de Verdun et à ce jour ont alors deslaissé la succession d'icelluy René de Verdun, lequel, lors de son absence, n'aurait eu aucun enfant ni héritier aultre que lesdictes partyes.

Ce que ledit Jehan de Verdun considérant ce que dessus, leur auront accordé en se deschargeant de ladicte curation et le promettant acquitter et garentir d'icelle de ladicte succession au cas que ledict René de Verdun fut encore vivant. Et partant, à cause dudict décès de ladicte desfunte Ysabeau de Verdun, fille de feu Jehan de Verdun l'aisné et absence et décès prestendu de René de Verdun leur frère, il n'y aurait plus d'héritiers desdicts desfunts Pierre de Verdun et Jehanne Aublet sadicte femme que lesdicts Loyse, Marguerite, Agnetz, Jehan, Gilles et Jacques de Verdun cy dessus nommés, auxquels appartient à chacung d'eulx un sixième, les six faisant le tout desdictes successions, pareillement désiraient lesdicts

Martin Desfossés et Jean de Verdun qu'ils auront esté les exécuteurs du testament et ordonnances de dernières volontés de ladite defunte Jehanne Aublet leur mère, de laquelle exécution testamentaire ils auront dressé un brief estat de comptes et icelluy présenté à leursdicts cohéritiers cy dessus nommés pour raison duquel compte et de tout le contenu cy-dessus, appartenances et deppendances d'icelluy, lesdictes parties comparant pour entrer en procès et aux grands frais qu'ils ont convenu desbourser tant en ladite reddition de comptes que aultrement, désiranr nourrir paix et amitié entre elles qui sont frères et sœurs, de leurs bons grés recoignoissent et confessent avoyr fait, feront et font entre elles de bonne foy, les contracts et accords, quittances, descharges ... qui en suivent.

C'est assaveoir que ladite curation que ledict Jean de Verdun a eu et a des biens dudict René de Verdun sera expirée et terminée et que sadite succession sera par luy comptée entre lesdictes parties pour un septième, de laquelle succession dudict René de Verdun lesquelles parties ont promis, seront tenues promettre et gaigent acquitter et garentir, descharger, desdommager et rendre ... ledict Jean de Verdun, ses biens et ses hoys et ayant cause, chacung pour leurdicte part et portion au cas où ledict René de Verdun serait encore vivant et tous aultres ensemblement des dettes que ledict René de Verdun pourront devoir, aussy chacung pour leurdicte portion, ondit cas qu'il fut décedé, mesme aquicter à icelluy Jehan de Verdun de tous despenses, dhommages et frais qu'il pourront avoir souscrit et encore à cause d'icelle curation et néantmoyn luy rendre et payer tout ce qui payé auront ou que contraint payé seront à cause de ce, incontinent le cas advenu et en ce faisant, lesdicts Loyse de Verdun, Robert Proyart et Marguerite de Verdun sa femme, Gilles et Jacques de Verdun, ont dict et desclaré avoyr veu, fait veoir et calculer ledict compte en brief à eulx présenté par lesdicts Martin Desfossés et Jean de Verdun, de la totalité des meubles à eulx advenus et eschus par la succession desdicts defunts leurs père et mère, advancement de mariage par chacune desdictes parties, par trois receus en venant par chacune desdictes successions, ensembles des loyers receus par ledict Jean de Verdun de tout le temps passé jusques au jour St Jehan-Baptiste dernier à cause d'une maison assise à Paris rue Coquillière appartenant en commung aulxdictes parties, à chacune d'elle un sixième mesme de la some de soixante livres tournoiz par ledict Jehan de Verdun receu de Pierre Hacquemart, por le remboursement de la moityé du rachat et sort principal de dix livres de rentes qui appartenaient audict defunt Jehan de Verdun l'aisné, letout selon et ainsy que le brief estat de comptes est cy-dessus escript, etc...

Faict et passé l'an mil cinq cent soixante-neuf et le mercredy vingt-neufvième jour de décembre.

### **Etude CV registre 5 Me MAHIEU : vente du 27 janvier 1570 par Marguerite de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés, honorable personne Robert Proyart " *marchant orfevre* " et Marguerite de Verdun sa femme, de luy autorisée pour fere et passer avecq luy le contract cy après, confessent avoyr vendu, céddé, quitté, transporté et deslaissé du tout dès maintenant à toujours et promettent l'ung pour l'aultre et chacung d'eulx renonceant au bénéfice de ... ordre de droit et de dissencion, garentir de l'ung et deffendre en jugement et dehors encore de tous troubles et empeschements généralement et conquests à honorable homme maistre Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris, bourgeois de Paris* ", à ce présent, achepte et acquiers lors pour luy et ses hoirs et ayant cause le temps advenu, la sixième partie et portion en indivis sur six faisant le tout et tout tel aultre droit, part et portion, noms, renfonds et actions que auxdicts vendeurs pennes et pertes et appartenant à cause et du propre de ladite Marguerite de Verdun et à icelle advenue et eschue par les décedz, morts et treppas tant des defunts Pierre de Verdun et Jehanne Aublet jadis sa femme, ses père et mère, que aussy par le décedz de defunt René de Verdun, frère de ladite Marguerite de Verdun, et d'Ysabeau de Verdun, fille de feu Jehan de Verdun l'aisné, aussy frère d'icelle Marguerite de Verdun, comme ils ont dict et affirmé, en une maison, court, puy et ses astenances de fons en combles, assise rue Coquillière où pend de présent pour enseigne " *la Clef* " tenant la totalité desdicts lieux attenant à une maison appartenant aux héritiers de feu Mr Desmarres contre et à Jacques Gousseau à cause de Marie Séneschal sa femme, aboutissant d'ung bout et derrière à maistre Regnault de Bourg-Labbé pour Jehan Chastelet ... et d'aultre bout y donant sur ladite rue Coquillière, en la censive de Monseigneur l'Evesque, droys et charges envers luy sur totalité et cens pour toutes et sur aultres charges et conquests, francs et quittes des arrerrages dudict cens, de tout le temps passé jusques à huy et pour en jouir ceste vente, cession et transports faicts à la charge dudict cens et seulement et outre moyennant la somme de trois cens livres tournoiz que pour ce, lesdicts vendeurs en confessent avoyr eu et receu dudict achepteur, qu'icelle some a baillé, payé et compté, nommé et deslaissé en la présence desdicts notaires souls signés, en escus d'or soleils, escus pistoles et monnaye de douzaines, le tout bon et ayant du présent courts, dont quittent, transportent et deslaissent, vollant procureurs se portant et donnant pouvoir et soumettant et obligeant chacung pour le tout, sans division ni dissencion, renoncer aux bénéfices de division, ordre de droit et de dissencion. Fait et passé l'an 1570 et le vendredy vingt septième jour du mois de janvier.

**Etude CV liasses 7 Me MAHIEU 2ème semestre 1571 : marché du 5 novembre 1571 fait par Jehan de Verdun.**

Marché aux termes duquel Symon Vallet " *maistre menuisier* ", demeurant rue de Jouy, promet à Charles de Gondy Seigneur de La Tour, absent et à honorable homme Me Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris* ", à ce présent et acceptant pour luy de faire la menuiserie du corps d'hostel de l'escurye en cours de construction en sa maison de la rue de la Platrière, en fournissant de " *bon boys de chesne sec, sans aubier, non polleux ny rongé* ", etc...

**Etude CV registre 8 Me MAHIEU année 1571 : vente de maison du 13 novembre 1571 par Jacques de Verdun et Denyse Waquier**

Par devant les notaires soulz signés fut présent en sa personne, honorable Jacques de Verdun " *marchant mercyer à Paris* ", y demeurant sur le Pont St Michel, tant en son nom que comme se faisant et portant fort en ceste partye de Denyse Waquier sa femme, pour laquelle il promet faire rattifier et avoyr pour agréable le contenu de ces présentes, confesse avoir baillé, cédé, quitté, transporté et deslaissé et par ces présentes baille, cède, quitte, transporte et deslaisse, en tout dès maintenant à toujours et promet en son nom garentir de tous troubles et empeschements, à honorable homme Jehan Baudeman l'ainné " *marchant et bourgeois de Paris* "... une maison scize au Pont St Michel, appartenant depuis vingt-six ans et ce dès le 14ème jour de janvier 1545 de l'acquisition faicte par Jehanne Waquier femme de Monsieur Alexandre Duquesnel " *praticien* ", qui l'avait acquise de l'autorité de son mary et appartenant à Denyse Waquier de son chef par la mort de feu Anthoyne Waquier et de feu Ysabeau Vr...al (illisible), ses père et mère, etc... (description de la maison trop difficile à déchiffrer.)

**Ratification du 26 novembre 1571 par Denyse Waquier**

Par devant les notaires soulz signés fut présente en sa personne, honorable Denyse Waquier, femme de honorable homme Jacques de Verdun, veut de par ceste présente rattifier et avoyr pour agréable la vente de la maison scize au Pont St Michel vendue par son mary à M. Jehan Baudeman, le 13ème jour de novvembre dernier, etc...

**Etude CV registre 11 Me MAHIEU année 1572 : bail de maison du 6 mai 1572 par Jehan de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présent en sa personne, honorable homme Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris* ", en son nom et comme se faisant et portant fort de Loyse de Verdun, de Jacques de Verdun et de Martin Desfossés, lequel de Verdun son frère, et veult de par ceste présente rattifier et avoyr pour agréable ... a confessé et a nommé avoyr baillé et deslaissé à tître de bail à loyer d'argent, le bail cy devant faict ... pour garentir de tous troubles et empeschements à honorable homme Charles Fournier " *marchant et bourgeois de Paris* ", à ce présent et acheptant, pour luy et ses hoirs et ayant cause le temps advenu, une maison scize rue Coquillière en laquelle pend pour enseigne " *la Clef* ", etc... (suite illisible)

**Etude CV liasses 12 Me MAHIEU 1er semestre 1573 : quittance du 10 avril 1573 à Jehan de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présent en sa personne, honorable homme Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris* ", lequel a reçu une quittance de la veufve de Gatien Belle " *maistre masson et entrepreneur de travaux* ", pour le payement de travaux effectués par ledict desfunt Gatien Belle au Pallais des Tuilleries, etc... (suite illisible)

**Etude CV liasses 13 Me MAHIEU 2ème semestre 1573 : paiement de rentes du 1er juillet 1573 par Nicolas Waquier à Jacques de Verdun**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorable homme Nicolas Waquier " *gérant du magasin à sel de la ville de Niort* ", à présent dans ceste ville de Paris pour ses affaires et honorable homme Jacques de Verdun " *marchant mercier et bourgeois de Paris* " ... ledict Nicolas Waquier confesse et desclare avoyr deslaissé et transporté et par ces présentes deslaisse et transporte la some de 54 livres 30 sols 4 deniers de rentes audict Jacques de Verdun, à cause de Denyse Waquier femme dudict de Verdun et sœur dudict Waquier, etc... (suite illisible)

**Etude CV registre 14 Me MAHIEU année 1573 : paiement de rentes du 2 juillet 1573 par Jacques de Verdun à Nicolas Waquier**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorable homme Nicolas Waquier " *gérant du magasin à sel de la ville de Niort* ", à présent dans ceste ville de Paris pour ses affaires et honorable homme M. Jacques de Verdun " *marchant mercier et bourgeois de Paris* " ... ledict Jacques de Verdun confesse et desclare avoyr achepté de ses deniers à honorable homme M. Jehan Dallue " *controsleur des guerres* ", héritier de feu M. Gilles Roy, en son vivant " *apothicaire et bourgeois de Paris* ", la some de 25 livres de rentes pour lequel tiers, ledict de Verdun à cause de Denyse Waquier sa femme et soeur dudict Nicolas Waquier, les autres tiers sur ses héritages propres et a payé 8 livres 8 deniers à Nicolas Waquier.

**Quittance d'héritage du 2 juillet 1573 par Nicolas Waquier à Jacques de Verdun**

Honorable homme Jacques de Verdun " *marchant mercier et bourgeois de Paris* ", confesse et desclare que par devant honorable homme M. Nicolas Waquier " *gérant du magasin à sel de la ville de Niort* " a achepté de ses deniers à Jehan Dallue " *controsleur des guerres* ", héritier de feu Gilles Roy, en son vivant " *apothicaire et bourgeois de Paris* ", la some de 25 livres de rentes, pour lequel tiers ledict de Verdun, à cause de Denyse Waquier sa femme, soeur dudict Nicolas Waquier, les deux aultres tiers sur ses héritages.....Jacques de Verdun a payé 8 livres 8 deniers à Nicolas Waquier, soit le tiers de la dicte rente, etc... (suite illisible)

**Etude CV registre 15 Me MAHIEU année 1574 : quittance d'héritage du mardy 15 janvier 1574 par Gilles de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable homme Gilles de Verdun, « *marchant et bourgeois de Paris* » et Marie Boust l'aisnée, sa femme de luy autorisée, honorable Jehan Marchan aussy " *marchant et bourgeois de Paris* " et Marie Boust la jeune, sa femme aussy de luy autorisée, Robert Boust et Jehan Boust " *marchants et bourgeois de Paris* ".

Lesdictes Marie l'aisnée et Marie la jeune, sœurs, lesdicts Robert et Jehan, leurs frères, enfants des defunt Nicolas Boust et Michelle Vassier jadis sa première femme ... et honorable femme Jaquette Martin femme en deuxième nopces de Nicolas Boust lesquels signent une quittance générale pour succession de Nicolas Boust, etc...

**Etude CV registre 15 Me MAHIEU année 1574 : paiement de rentes du mercredi 10 mars 1574 par Jacques de Verdun à Jehanne Waquier**

Par devant les notaires souls signés fut présent en sa personne honorable homme Jacques de Verdun *marchant mercier et bourgeois de Paris*, lequel de son bon gré, pure, franche et libérale volonté et sans aucune contrainte comme il dyt, reconnu et confessa avoyr vendu, céddé, quitté, transporté et deslissé et par les présentes aussy vend, cède, quitte, transporte et deslisse du tout dès maintenant à toujours à honorable femme Jehanne Waquier, veufve de feu Alexandre Duquesnel, en son vivant " *recepteur ordinaire pour le Roy* "... la some de 42 livres 13 sols 4 deniers de rentes annuelles sur l'acte de constitution de Jehan Lebel fait par devant Mes Nicolas Lecamus et Guillaume Desnotz, etc..

**Bail de maison du 26 avril 1574 par Agnès de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présente en sa personne, honorable femme Agnetz de Verdun, veufve de feu honorable homme Martin Desfossés, en son vivant " *juré du Roy et charpentier en l'office des charpentiers, bourgeois de Paris* ", tant en son nom que aussy en ondict don mutuel fait entre ledict defunt et icelle des biens meubles et immeubles que ledict Desfossés deslissa au jour où il mourut ... confesse et nomme avoyr baillé et deslissé à titre de loyer d'argent, du jour de Pasques dernier passé et ce jusques à cinq ans prochains, à Jehan Boucher " *maistre charpentier de la grande coignée* ", la moityé de sa maison scize rue Montorgueil, etc...

**Bail à rentes du lundy 6 septembre 1574 par Jacques de Verdun et François Roche**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorable homme Jacques de Verdun " *marchant mercier et bourgeois de Paris* " et honorable homme François Roche " *marchant et bourgeois de Paris* ", lesquels desclarent avoyr vendu un quartier de terres à Paris contre payement de rentes ... à Jehan de Bonval, laboureur demeurant à La Villette ...

lequel s'acquitte après avoyr perdu deux procès en 1568 et en 1570, etc... (suite illisible)

**Quittance d'héritage du mercredi 27 octobre 1574 par Jacques de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable homme Jacques de Verdun " *marchant mercier et bourgeois de Paris* " et Denyse Waquier sa femme de luy duement autorisée, deslissent, cedent, quictent et transportent ... à honorable homme Pierre Waquier " *marchant orfèbvre et bourgeois de Paris* ", cy présent et acceptant, etc...(suite illisible)

### **Etude CV registre 16 Me MAHIEU : bail de boucherie du 18 décembre 1575 par Jehan de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présent honorable homme Jehan de Verdun *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris*, bourgeois du lieu, lequel procureur des propriétaires de la Grande Boucherye du Cymetière St Jehan à Paris, soy disant avait charge desdicts propriétaires de faire et passer le contenu de ces présentes, confesse avoyr baillé et deslaissé à tiltre de loyer d'argent du jour et date de Noël prochain et ce jusques à trois ans prochains après suivants, faicts et accomplis et promet faire pour ledict temps durant à honorable homme Ancelot Mahieu *marchand boucher* demeurant à Paris et à Marye Robert sa femme de luy autorisée, cy présents et acceptant, la neufvième place servant à vendre tripes et poissons, estant devant la grosse tour du Chastelet de Paris et sous icelle de la Grande Boucherye, etc...

### **Donation du 30 décembre 1575 par Jehan de Verdun à Philippe Breton**

Par devant les notaires souls signés, furent présents en leurs personnes, Jehan de Verdun "*clerc des oeuvres et bastiments du Roy*", en son nom, d'une part. Et honorable homme Philippe Breton "*laboureur*" demeurant à St Cloud, tant aussy en son nom que comme se faisant et portant fort en cette partye pour Ysabeau Gallu sa femme, d'aulture part. C'est assaveoir ledict Jehan de Verdun avait baillé, cédé, quitté, transporté et deslaissé et par ces présentes baille, cède, quitte, transporte et deslaisse de tout dès mayntenant et à toujours audict Philippe Breton cy présent et acceptant pour luy et ses ayant droicts le temps advenu ... un quartier de vignes en une pièce comme elle se comporte assise au terroir dudict St Cloud au lieu-dict "*les Gavernes*" en la censive de Monseigneur l'Evesque de Paris et à charge encore de 14 sols de rentes pour portion appartenant aux héritiers de François Gobelin, sans aucune charge ni redevance quelconque, franc et quitte des arrérages.

### **Etude CV registre 17 Me MAHIEU : dénonciation de bail du 27 avril 1576 par Agnès de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents honorable homme Jehan Boucher, *maistre charpentier de la grande coignée*, agissant en son nom d'une part, et honorable femme Agnetz de Verdun, veufve de desfunt Me Martin Desfossés, quand il vivait *charpentier de la Reyne mère du Roy, juré du Roy et charpentier en l'office des charpentiers, bourgeois de Paris* aussy en son nom d'aulture part, laquelle recoignait avoyr baillé le 26ème jour d'apvril 1574 audict Jehan Boucher à tiltre de loyer d'argent, la moitié de sa maison scize rue Montorgueil a fait un procès le 2ème jour d'octobre 1574 pour révosquer ledict bail, d'où 32 livres de dommages et intérêts ... en dernier recours, arrangement à l'amiable entre les deux partyes, ledict Jehan Boucher s'engageant à quitter les lieux avec sa famille ... En présence de M. Jehan de Verdun, *clerc des oeuvres du Roy, bourgeois de Paris*, frère de ladicte veufve Desfossés, etc...

### **Etude CV liasses 18 Me MAHIEU : transaction du 3 janvier 1577 par Agnès de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable homme François Morard demeurant en la maison de Monsieur Roulleau, *Secrétaire de la Reyne mère du Roy*, rue de la Platrière, aagé de 25 ans et plus, usant et jouissant de son droict, franche et libérale volonté et liberté comme il a dict, en son nom d'une part et honorable femme Agnetz de Verdun, veufve de feu Martin Desfossés en son vivant *juré du Roy en l'office de charpenterye et bourgeois de Paris*, tant en son nom et ondikt nom du don mutuel fait entre elle et icelluy desfunt son mary, d'aulture part. Lesquelles partyes rattifient le contract en date du 21ème jour de juing 1568, fait à Nicolas Morard, père dudict François Morard, pour la some de 125 livres tournoiz pour ouvrages de charpenterye faicts par ledict desfunt Martin Desfossés pour ledict desfunt Morard, en une maison assise à Paris rue St Anthoine, près l'église...

### **Etude CV registre 20 Me MAHIEU : ratification du 18 février 1577 par Jehan de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présent en sa personne, honorable homme Jehan de Verdun "*clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris, bourgeois de Paris*", lequel de son bon gré et ce, sans aucune contrainte si comme il a dict, recoignut et confessa et par ces présentes recoignait et confesse que au moyen de l'acquisition à tiltre d'eschange par luy faite de honorable Jehan Bichon "*marchant drappier à Paris*", bourgeois du lieu et honorable Marthe de Laplace sa femme de luy autorisée, ainsy qu'il a esté dict par le contract d'eschange signé desdicts notaires soulz signés, en date du 15ème jour de décembre de l'année 1576, il est à présent destenteur et propriétaire d'une maison de fons en combles des lieux come ils se poursuivent et comportent, assise en ceste ville et lieu rue des Arcys, faisant l'un d'ung coing de ladicte rue des Arcys et de la rue Jehan Painmollet, en laquelle pend pour enseigne "*l'Escriptoire*" et où est à présent demeurant honorable Monsieur Jehan Regnault "*maistre tapissier*", à luy tenant d'une part à ladicte rue Jehan Painmollet d'où est une maison où pend pour enseigne "*le Croissant*", aboutissant par derrière à la maison appartenant aux héritiers de feu M. Claude Girard et d'audict bout par devant sur ladicte rue des Arcys et que sur ladicte maison dessus de la rue des Bernardins audict Sieur de St Martin du Tertre et dame Gabrielle de Bouvart sa femme, auparavant veufve de M. Symon Radin, etc...



**Etude CV registre 19 Me MAHIEU : sommation du 2 septembre 1577 par Jehan de Verdun à Nicolas Court**

Aujourd'hui en la présence des notaires et garde-nottes du Roy nostre Sire, souz signés, honorable homme M. Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris* ", bourgeois du lieu, s'est transporté en l'hostel de Nicolas Court " *maistre plumassier* " rue des Arcys, auquel il a dict qu'il fasse les travaux de réparacions nécessaires à faire en la maison de " *l'Escriptoire* " appartenant audict de Verdun, pour dommages advenus par la faulte dudict Court ou de ses ouvriers et mercenaires, estant esbranlée la charpente de massonnerie du pan de boys dessus ladicte maison dudict de Verdun, du costé estant rue Jehan Painmollet. Ledict de Verdun a ceste cause, somme et dénonce audict Court qu'il ayt à fere les travaux de fond en combles pour réparer les dommages subis par sadicte maison, etc...

**Etude CV registre 20 Me MAHIEU : achat de maisons du 18 août 1577 par Jehan de Verdun et Guillaume Nicolle**

Par devant les notaires souz signés furent présents en leurs personnes, honorable Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris* ", bourgeois du lieu.

Et honorable Guillaume Nicolle " *commissaire et examinateur de par le Roy nostre Sire au Chastelet de Paris* ", son gendre, lesquels recoignent et confessent que moyennant l'acquisition par eulx faicte à honorable personne M. Alexandre de Bez " *sergent à verges audict Chastelet de Paris* " et Anne Moreau sa femme de luy autorisée... ils sont maintenant propriétaires par moityé et indivis de quatre maisons contenant corps d'hostel, courts, lieux d'aisances ... scizes rue Jehan Painmollet, tenant d'une part la totalité des lieux, en partye sur la rue St Bon, etc... (suite de la description trop difficile à déchiffrer)

**Etude CV liasses 21 Me MAHIEU : transaction de succession du 2 juin 1578 par Agnès de Verdun**

Barbe Desfossés veufve de feu Jehan Moreau en son vivant " *marchant vinaigrier* ", demeurant à Paris, confesse avoyr receu d'honorable femme Agnetz de Verdun, veufve de feu honorable homme Martin Desfossés, en son vivant " *juré du Roy en l'office de charpenterie et bourgeois de Paris* ", absente, par les mains d'honorable homme Jacques de Verdun " *sergent à verges au Chastelet de Paris* ", son frère, à ce présent, 18 escus deux tiers d'escus soleils 17 sols 6 deniers, estant la subdiviotion faicte suivant esdict du Roy, la some de 56 livres 17 sols 6 deniers afferant et appartenant à la dicte Barbe Desfossés pour sa huitième partye et portion, les huit faisant le tout en la some de 455 livres tournoiz, à laquelle some a esté adjudgée audict defunt Martin Desfossés come plus offrant de ...? la moityé appartenoit audict defunt Martin Desfossés et Barbe Desfossés, estant cohéritiers en commung d'une maison scize à Paris, rue des Vieulx Augustins, ainsy qu'il a esté desclaré en la sentence desquels héritage et adjudication, en date du samedy 11ème jour de may 1566, signé Barbier, audict de quoy a esté ... la présente quittance le quel escript et ... prestendre ne serviront que d'ung acquit de ... qui baillé, payé et deslaissé ont esté pour ce, par ledict Jacques de Verdun qui a desclaré estre mandaté de ladicte veufve sa soeur, en la présence des notaires souz signés, 24 escus pistolles, 2 ducats ... 1 ducat Henry, 32 pièces d'argent appellées francs, 3 testons vallan 5 sols pièce, 1 pièce de dix blanc, une aultre pièce de teston blanc et ung cart, le tout bon et ayant de présent courts suivant esdict du Roy. Icele Barbe Desfossés s'est trouvé pour contante, bien payée et en a acquité et quite ladicte Agnetz de Verdun.

**Etude CV registre 24 Me MAHIEU : bail de maison du 25 janvier 1579 par les de Verdun**

Honorables personnes Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris* ", Loyse de Verdun, Jacques de Verdun " *sergent à verges et priseur de biens au Chastelet de Paris* " et Agnetz de Verdun, veufve de feu Martin Desfossés, quand il vivait " *charpentier de la Reyne mère du Roy, juré du Roy et charpentier en l'office des charpentiers, bourgeois de Paris* "...

Lesquels Jehan, Loyse, Jacques et Agnetz de Verdun frères et sœurs, confessent avoyr baillé et deslaissé à tiltre de loyer et payement d'argent du jour et feste de Noël dernier passé jusqu'à six ans prochains après suivant, faicts et accomplis ... pour garentir de tous troubles et empeschements ...

à honorable homme Nycolas Fournyer, " *marchant et bourgeois de Paris* ", à ce présent et acceptant, une maison scize rue Coquillière en laquelle pend pour enseigne " *la Clef* ", etc... (suite illisible)

**Etude CV registre 26 Me MAHIEU année 1579 : achat de rentes du 8 août 1579 par Jehan de Verdun à Pierre Tissard**

Par devant les notaires souz signés furent présents en leurs personnes, honorable Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue des Arcys, paroisse St Jacques de la Boucherye ... le quel par les présentes rachète des rentes à honorable homme Pierre Tissard " *marchant bourgeois de Paris* " demeurant rue des Lombards, etc... (suite illisible)

### **Etude CV liasses 30 Me MAHIEU : sommation du 30 janvier 1581 par Jehan de Verdun**

Ce jourd'huy en la présence desdicts notaires du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soulz signés, fut présent M. Jacques Boullay, on nom de Jehan de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris* ", chargé et stipullant pour luy par procuration faicte et passée à ceste fin, s'est transporté en l'hostel et domicile de Nicolas Court " *maistre plumassier* " rue des Arcys, auquel il a dict et desclaré que par sentence donnée de Monsieur le Prévost de Paris en son Hostel de Ville, qu'il fit suivant les rapports de visitacion, les travaux de réparacions nécessaires à faire en la maison de " *l'Escriptoire* ", appartenant audict de Verdun, advenus par la faulte dudict Court ou de ses ouvriers et mercenaires, il fut condamné à abastre et desmolir les plastres et solliver les planchers de susdicte maison dudict de Verdun.

Ce néantmoyngt, les ouvriers dudict Court, au lieu d'abastre et desmolir les plastres dessus desdicts planchers et vollant solliver et massonner iceulx planchers, rellevant et rehaulsant les sollives d'iceulx planchers avecques estayes roidyés à coups de masses et pointes de ... et pinses de fer, que es tendue et esbranlée la charpente de massonnerye du pan de boys dessus ladicte maison dudict de Verdun, du costé estant rue Jehan Painmollet et par ce moyen ledict pan de boys a esté corrompu ... (2 lignes effacées)

Ledict de Verdun a ceste cause, ledict Boullay ondict nom, somme et dénonce audict Court que suivant les rapports de visitacion et sentence furent intervenus, il ayt à fere abastre et desmolir la massonnerye dessus lesdicts planchers et collant les sollives d'iceulx sans avoyr ... et esbranler ledict pan de boys de ladicte maison dudict de Verdun du costé de la rue Jehan Painmollet et redresser et mestre aplomb après estre esbranlé et ce surplombant du costé de susdicte rue sans prendre audict de Verdun de ses dommages et intérests, etc... (difficile à déchiffrer)

### **Etude CV liasses 31 Me MAHIEU : inventaire des biens de Guillaume Nicolle le 4 août 1581**

L'an mil cinq cent quatre-vingt et ung et le quatrième jour d'aoust après midy, à la requeste d'honorable femme Loyse de Verdun, veufve de feu honorable homme Me Guillaume Nicolle, vivant " *commissaire et examinateur de par le roy nostre Sire au Chastelet de Paris* ", tant en son nom qu'au nom et comme tutrice et curatrice d'Anthoine, aagé de six ans ou environ, d'Ysabeau aagée de quatre ans ou environ, de Marye aagée de deux ans ou environ et de François aagé de vingt mois, enfants de feu honorable homme M. Guillaume Nicolle et de ladicte Loyse de Verdun, assistée de M. Guillaume Marchan, subrogé tuteur desdicts myneurs, etc... Inventaire des meubles, linges, vêtements, vaisselle, etc... (illisible)

Inventaire des papiers : premièrement, le contract de mariage entre Guillaume Nicolle et Loyse de Verdun, datté du 15ème jour de juing 1574 passé par devant Mes Ymbert et ( ? ) ... (suite illisible)

### **Etude CV registre 32 Me MAHIEU : vente de maison du 7 décembre 1581 par Loyse de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présente en sa personne, honorable femme Loyse de Verdun, veufve de feu honorable homme Guillaume Nicolle, en son vivant " *commissaire et examinateur au Chastelet de Paris* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq, tutrice et curatrice de ses enfants myneurs d'ans ... confesse avoyr vendu et deslaissé une maison avec jardin, etc... (suite illisible)

### **Etude CV liasses 33 Me MAHIEU: transaction du 24 mars 1582 par Loyse de Verdun**

Honorable femme Loyse de Verdun, veufve de feu Me Guillaume Nicolle, vivant " *commissaire examinateur au Chastelet de Paris* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéric, comme tutrice et curatrice des enfants myneurs d'ans dudict desfunt et d'icelle... faict et institue son procureur M. Denys Maillet " *procureur en ses biens* ", por plaider, opposer, appeller de par ... du parlement de Paris, Messieurs des requestes du parlement ... estre d'icelle accorder et passer ung arrangement ondict nom de tutrice tant devant Marie Nicolle, femme autorisée par justice au reffus de M. Charles Le Nain, son mary, que devant Mr Nicollas Nicolle " *clerc suivant les finances* ", de leur paier et nombrer la some de 45 escus por leur ... prestendue quatriesme portion de la some de neuf vingt escus sols qu'ils demandent, por la prestendue succession de Jehan Nicolle, frère d'icelluy desfunt Me Guillaume Nicolle et oncle de ses myneurs ... Et le quel Jehan Nicolle, ladicte Marie et ledict Nicollas Nicolle prestendent estre desfunt bien qu'il soyt encore vivant. Et de les baillant par iceulx Marie et Nicollas Nicolle et fust faict caution ... (2 lignes noircies) ... ladicte some de 45 escus ... au cas où ledict Jehan Nicolle soyt encore vivant et où iceulx vériffieront ... soy apparut que ledict Jehan Nicolle soyt desfunt, leur offrir passer audict ... purement et simplement et les ... et descharger et soustenir à l'encontre desdicts Marie et Nicollas Nicolle de mestre au courant tant les dépenses en justice par eulx faictes et qui seront et prouveront estre par eulx faictes por veriffier et prouver le decedz et trespas dudict Jehan Nicolle jusques à ce que ... iceulx ay veriffié et prouvé ledict decedz et ... sussent nottiffier à ladicte constituante ondict nom, ledict Denys Maillet promet ... Faict et passé en l'estude desdicts notaires soulz signés Robichon et Mahieu, l'an mil cinq cens quatre-vingt-deux et le vingt-quatriesme jour de mars.

**Etude CV liasses 34 Me MAHIEU 2ème semestre 1582 : paiement de dettes de succession en septembre 1582 par Loyse de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable homme Jehan Lechesnault, " *commissaire examinateur au Chastelet de Paris* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéric, en son nom comme ayant droit de présente espouse Loyse de Verdun sa femme, auparavant veufve de feu Mr Guillaume Nicolle, luy vivant aussy " *commissaire examinateur au Chastelet de Paris* ", estant à présent tuteur et curateur avec Guillaume Marchand, subrogé tuteur, des enfants myneurs d'ans dudict desfunt et de ladicte de Verdun, icelle auparavant ledict mariage tutrice desdicts myneurs. Et encore icelle Loyse de Verdun femme autorisée par justice au refus de la voulloir autoriser par ledict Lechesnault son mary, faict et constitue lors de M. Denys Maillet " *son procureur en ses biens* " comparaisant devant Messieurs des requestes du Palais, à eulx baillés à la requeste de Marie et Nicolas Nicolle, par ledict Lechesnault en son nom, lequel ne veult ni n'entend autoriser ladicte Loyse de Verdun sa femme, laquelle se rapporte à la justice de la voulloir autoriser et outrepasser formellement ... pour payement de dettes de succession de desfunt Jehan Nicolle, frère d'icelluy desfunt Guillaume Nicolle et oncle de ses enfants myneurs, etc... (suite illisible)

**Etude CV liasses 36 et registre 38 Me MAHIEU 1er semestre 1583 et année 1583 : ratification d'office du mardy 10 janvier 1583 par Jehan de Verdun à Guillaume de Verdun**

Aujourd'huy est comparu honorable homme Jehan de Verdun, " *clerc des oeuvres des bastiments du Roy et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue des Arcys, paroisse St Jacques de la Boucherye, lequel a desclaré que suivant les lettres patentes du Roy, portant l'estat et office de " *clerc de l'Escriptoire des jurés massons charpentiers prud'hommes de ceste ville de Paris* "... avoyr accordé pour son fils Guillaume de Verdun ratification audict office

**Vente de maison du 6 janvier 1583 par Jehan Lechesnault et Loyse de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable homme M. Jehan Lechesnault, " *commissaire et examinateur au Chastelet de Paris* " et Loyse de Verdun sa femme de luy autorisée, demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq ... lesquels confessent avoyr vendu et deslaissé une maison avec jardin ... à honorable homme M. Jehan Bourselin, etc... (suite illisible)

**Bail de maison du 25 août 1583 par Agnès de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présente en sa personne, honorable femme Agnetz de Verdun, veufve de feu honorable homme M. Martin Desfossés, en son vivant " *juré du Roy nostre Sire en l'office des charpentiers et maistre des oeuvres des massonneryes et charpenteryes de bois au bailliage de Meaulx, bourgeois de Paris* ", demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, tant en son chef que en ondict nom du don mutuel faict par ledict desfunt son mary, laquelle confesse avoyr baillé et deslaissé à tiltre de loyer d'argent, du jour de St Jehan-Baptiste dernier passé et ce jusques à quatre ans eschus après du suivant, finis et accomplis et exonérés garentis de tous troubles et empeschements quelconques les temps durant, à honorable homme M. Jehan Gaultier " *maistre charpentier* ", demeurant rue des Augustins, paroisse St Eustache ... avec promesse qu'il tiltre pour luy les temps durant tous les chantiers de la maison en laquelle elle est demeurant et encore le jardin, ensemble la sallette du rez de chaussée du corps d'hostel auquel ladicte dame est demeurant et l'une des portions des caves dessous ladicte sallette selon la séparacion qui en a esté depuis faicte, longeant au-dessus la chambre de ladicte dame, sa cuisine joignant la rue et les deux cabinets du deuxième estage, l'estable à chevaux joignant ladicte cuisine et le premier estage au-dessus de ladicte estable, de la grange estant dedans ledict chantier avec l'allée estant aussy de chaussée dessous la maison depuis ledict chantier jusqu'à la rue Montorgueil, laquelle allée est rue à rue de ladicte maison donnant de l'aultre costé sur la rue du Bout du Monde ... seront communes les aultres partyes de la maison ... pour la some de 80 escus soleils de loyer pour et par chacune des quatre années, etc...

**Etude CV registre 38 Me MAHIEU année 1583 : paiement de dettes de succession le samedi 10 septembre 1583 par Jehan Lechesnault**

Par devant les notaires soulz signés fut présent en sa personne, honorable homme M. Jehan Lechesnault, " *commissaire examinateur au Chastelet de Paris* ", y demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéric, on nom et comme tuteur et curateur des enfants myneurs d'ans de feu honorable homme Guillaume Nicolle, luy vivant aussy " *commissaire examinateur au Chastelet de Paris* " et de Loyse de Verdun jadis sa femme, à présent femme dudict Lechesnault, confesse ondict nom avoir rendu à Robert de Housse " *procureur audict Chastelet* ", la some de 21 écus quinze sols, etc... (suite illisible)

### **Contrat de mariage du 30 septembre 1583 entre Jehan Bernard et Marie de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable Gilles de Verdun "*marchant et bourgeois de Paris*", demeurant rue et paroisse St Eustache et honorable Marie Boust sa femme de luy duement autorisée, stipullant en ceste partye pour Marie de Verdun leur fille, d'une part.

Et honorable Jehan Bernard, aagé de vingt-six ans, d'aultre part.

En la présence et par l'advis et consentement de Gilles de Verdun et Marie Boust, père et mère de ladict Marie, de Robert Proyart, mary de Marguerite de Verdun, cy présente et de Me Jehan de Verdun "*clerc des oeuvres du Roy et bourgeois de Paris*", oncles et tante paternels, etc...

### **Etude LIV registre 203 Me CONTESSE année 1584 : décharge du 14 août 1584 par Hierosme Dufour et Jehan Delabistrate**

Décharge donnée par Jérôme Dufour et Jehan Delabistrate, marguilliers de l'église St Eustache à Nicolas Delisle, Gilles Delisle son fils et Pierre Gerbat son gendre, de tous les travaux contenus au marché ci-dessus suivant le rapport de Guillaume Guillain "*maistre des oeuvres du Roy*" et de Jehan de Verdun "*clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris*", commis par eux à voir et visiter les ouvrages.

### **Etude CV registre 47 Me MAHIEU année 1586 : contrat de mariage du mardy 12 février 1586 entre Guillaume de Verdun et Ysabel Fortault**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable homme M. Lucas Fortault "*bourgeois de Paris*", demeurant en sa maison de la rue de Poissy, comme tuteur et curateur et stipullant en ceste partye pour damoiselle Ysabel Fortault, fille de luy et de desfunte honorable femme Magdeleine de Chourat, naguère sa femme, d'une part.

Et honorable homme M. Guillaume de Verdun "*greffier juré des maistres charpentiers, bacheliers et prud'hommes de ceste ville de Paris*" avec M. Jehan de Verdun "*clerc des oeuvres du Roy et aussy greffier juré des maistres charpentiers, bacheliers et prud'hommes de ceste ville et trésorier et payeur des oeuvres et bastiments de la Reyne mère du Roy, bourgeois de Paris*", demeurant rue des Arcys, paroisse St Jacques de la Boucherye, en leurs noms d'aultre part.

Lesquelles partyes, de leur franche et libérale volonté promettent se prendre pour espoux et espouse dans les plus briefs délais que faire se pourra et solleniser ledict mariage en face de Sainte Eglise ...

En la présence et par l'advis et consentement de M. Lucas Fortault, père de ladict Ysabel .....

de M. Jehan de Verdun et Ysabeau Loyseau sa femme, père et mère dudict de Verdun, de Catherine de Verdun, sa soeur, de Jehan Lechesnault et Loyse de Verdun sa femme et de Marguerite de Verdun, fille à marier, lesdictes Loyse et Marguerite aussy sœurs dudict Guillaume de Verdun et aussy en la présence desdicts notaires soulz signés, etc.

### **Etude VIII registre 401 Me CROISSET 1er semestre 1588 : contrat de mariage du 3 avril 1588 entre Nicolas de Verdun et Charlotte Dugué**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, damoiselle Anne Leclerc veufve de feu noble homme M. Jehan Dugué, en son vivant Sieur de Champs sur Marne et *Conseiller du Roy*, établie à Paris, y demeurant rue de l'Eglise du Temple, paroisse St Nicolas des Champs, en son nom à cause et stipullant en ceste partye pour damoiselle Charlotte Dugué, fille myneure d'ans d'iceluy desunt et d'icelle, à ce présente et du consentement de ladict damoiselle sa mère d'une part.

Et noble homme et seigneur M. Nicolas de Verdun *Conseiller du Roy en sa Court du Parlement de province et premier Président des requestes du Palais*, demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéricq, pour luy et en son nom, d'aultre part.

Lesquelles partyes de leur bonne volonté, recoignissent et disent avoyr faict ensemble et font ensemble de bonne foy les traictés, accords, promesses et obligations qui en suivent pour raison du mariage qu'au plaisir de Dieu sera sollenisé, faict et célébré en face de Nostre Mère Sainte Eglise entre ledict sieur de Verdun et ladict damoiselle Charlotte Dugué...

En la présence et par l'advis et consentement de dame Magdeleine de Laubespine femme de N..., tante maternelle dudict de Verdun, de M. Claude de Laubespine, oncle maternel, de damoiselle Catherine Hotman femme de noble homme François Fortier, belle-mère dudict de Verdun, de nobles hommes Pierre Mollan et Michel de Maupéou, beaux-frères dudict de Verdun...

La dot de la future espouse s'élève à 2400 escus tant sur les droits successifs mobiliers et immobiliers de la succession de feu son père que sur advancement d'hoirie à la succession de ladict Anne Leclerc.

**Quittance le 27ème jour d'avril après consommation du mariage.**

### **Etude CV registre 56 Me MAHIEU : achat de rentes du 11 janvier 1589 par Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorable homme M. Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres et bastiments du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue des Arcys, paroisse St Médéricq ... pour achat de rentes avec un capital luy appartenant en propre, eschu en héritage sur la succession de feu Jehan de Verdun son père et sur la donation Faicte Entre Vifs Par Ysabeau Loyseau Sa Mère, Le Tout En La Censive De M. Le Cardinal De GONDY, Evesque de St Cloud...

### **Ratification du 11 mars 1589 par Claude de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés, fut présent en sa personne, M. Claude de Verdun " *clerc des jurés massons charpentiers et prud'hommes en ceste ville de Paris* ", demeurant rue des Arcys, paroisse St Jacques de la Boucherye, en la présence de Mr Jacques de Verdun " *ancien sergent à verges et priseur vendeur de biens au Chastelet de Paris* ", demeurant sur le Pont St Michel, son curateur ...

suyvant la proclamation faicte au prosne de l'Eglise de St Cloud en date du dimanche 15ème jour de febvrier 1589 signée Tollé, recoignait qu'il cède et deslaisse à tiltre de rentes annuelles et perpétuelles à Nicolas Sageret l'ainné, laboureur de vignes audict St Cloud, à ce présent et acceptant, les héritages cy après déclarés : cinq quartiers de vignes, trois pièces de vignes, etc... à luy advenus au partage de la succession de desfunt Me Jehan de Verdun son père et par la donation d'Ysabeau Loyseau sa mère, le tout en la censive de Monseigneur le Cardinal de Gondy, Evesque dudict St Cloud, etc...

**Dans la marge** : quittance de ratification aux héritiers de Nicolas Sageret datée du 3ème jour d'avril 1596, signée par Catherine de Verdun, femme de Me Martin Mahieu, Loyse de Verdun, femme de Me Jehan Lechesnault, Guillaume de Verdun, Jehan de Verdun, Cyprian Leproust et Marguerite de Verdun sa femme, tous héritiers de leur frère Claude de Verdun, déceddé.

### **Quittance de rentes du 19 juin 1589 par Agnès de Verdun**

Par devant les notaires souls signés fut présente en sa personne, honorable femme Agnès de Verdun, veufve de Martin Desfossés, en son vivant " *juré de l'office des charpentiers de ceste ville de Paris et bourgeois de Paris* " demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, en son nom, d'une part et honorable homme M. Nicolas de BART " *commissaire au Chastelet de Paris* ", aussy en son nom, d'aultre part, disant que cy-devant lesdicts notaires souls signés Mes Robichon et Mahieu, fut signé un acte en date de 28ème jour de novembre 1580 pour la vente à ladicte de Verdun de 100 livres de rentes, lesquelles 100 livres de rentes furent rachetées par ladicte de Verdun le 24ème jour de septembre par devant les mesmes notaires.

### **Etude CV registre 59 Me MAHIEU 1590 : contrat de mariage du 18 octobre 1590 entre Jacques de Verdun et Marie Berthin**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable homme M. Jehan Boutillier, " *sergent à verges au Chastelet de Paris* ", au nom et comme stipullant en ceste partye pour Marie Berthin, fille de feu Hierosme Berthin et de Denyse Bourgeois, jadis sa femme, à présent femme dudict Boutillier, d'une part et honorable Jacques de Verdun le jeune, aussy " *sergent à verges au Chastelet de Paris* " d'aultre part. En la présence et par l'advis et consentement de Jacques de Verdun et Denyse Waquier, père et mère dudict de Verdun, de Robert Proyard et Marguerite de Verdun, oncle et tante, de Jehan de Verdun, frère et de Guillaume de Verdun " *greffier* ".

Contrat suivi d'une donation par Jacques de Verdun et Denyse Wattier à Jacques de Verdun, leur fils.

### **Etude CV registre 59 Me MAHIEU année 1590 : comptes de succession du 10 décembre 1590 entre Claude Chanterel et Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présente en sa personne, honorable femme Claude Chanterel, veufve de M. Lucas Fortault, en son vivant " *bourgeois de Paris* ", demeurant rue de l'Arbre Sec, paroisse St Germain l'Auxerrois, en son nom, d'une part.

Et honorable homme M. Guillaume de Verdun aussy " *bourgeois de Paris* " et Isabel Fortault, sa femme de luy autorisée, demeurant rue des Arcys en la maison où pend pour enseigne " *l'Escriptoire* ", paroisse St Médéric, icelle fille et héritière dudict desfunt M. Lucas Fortault et de desfunte Magdeleine de Chourat jadis sa femme en premières nopces, d'aultre part, pour comptes de succession par ladicte Chanterel, laquelle avait passé contract de mariage entre icelle et ledict desfunt le 9ème jour de nopvembre 1586 par devant Me Herbin et Mahieu, etc...

**Etude CV registre 62 Me MAHIEU : paiement de dettes du 17 mai 1591 par Marguerite de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présente en sa personne, honorable homme Sébastien Culebourt " *maistre tailleur d'habits* ", demeurant à Paris, rue des Arcys, paroisse St Médéric, on nom et comme curateur à la succession des biens vacquants de feu M. Pierre Lepelletyer, en son vivant " *clerc au greffe civil de la Cour en Parlement de Paris* ", par acte faict au Chastelet de Paris le 8ème du présent mois et an, signé Drouart, lequel ondit nom de la personne, vouloir et consentement de M. Cyprian Leproust " *clerc et greffier des jurés maistres charpentiers bacheliers et prud'hommes de ceste Ville de Paris* " et de Marguerite de Verdun, sa fiancée en Sainte Eglise, de luy estant que faire ce peult autorisée, créancière principale dudict desfunt Pierre Lepelletyer, jadis son mary, laquelle Marguerite de Verdun recoignoit et confesse avoyr vendu, ceddé, quitté, transporté et deslaissé de tout et mayntenant à toujours et promet ondict nom, garder de tous troubles et empeschemens quelconques touchant les faits, promesses et obligations dudict desfunt jusqu'à concurrence de la some de 440 escus provenant de son douayre...

**Etude CV registre 64 Me MAHIEU : comptes de succession du mercredi 13 mars 1593**

A la requeste d'honorable homme M. André Verdillon " *marchant boucher* ", demeurant rue du Plastre, paroisse St Séverin, on nom et comme tuteur et curateur d'Estiennette, Marye et Maryse Girault, filles myneures d'ans des desfunts Thomas Girault, de son vivant " *marchant* " et de Jehanne Proyart jadis sa femme d'une part, et aussy à la requeste de Marguerite Girault, veufve de feu Anthoyne Labasse, en son vivant aussy " *marchant* ", demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, en son nom, d'aultre part. Lesdictes Marguerite, Estiennette, Marye et Maryse Girault, sœurs habiles à se dire et nommer héritières de desfunte Loyse de Verdun, leur ayeule du costé maternel, quand elle vivait veufve de feu André Proyart, demeurant rue Montorgueil, dont l'inventaire des biens a esté faict par Me Mahieu (**non trouvé**). En présence de M. Jacques de Verdun l'aisné et de M. Cyprian Leproust ... (**suite illisible**).

**Etude LXVIII registre 64 Me BERGEON et insinuations Y 134 folio 391 : contrat de mariage du 10 mai 1595 entre Jehan de Verdun et Noëlle Leroy**

Par devant Me Hilaire Lybault et Me François Bergeon furent présents en leurs personnes, Jehan de Verdun " *greffier des jurés massons et charpentiers et prud'hommes de ceste ville de Paris* ", pour luy et en son nom, d'une part et Noëlle Leroy, fille de feu Hugues Leroy, en son vivant bourgeois de la ville d'Ypres en Flandres et de Noëlle Vallée, jadis sa femme, estant et jouissant de ses droits, d'aultre part... La dot s'élève à la somme de 500 escus comptant plus hardes, bagues, joyaux ... Quittance le 23 mai.

**Etude CV liasses 69 Me MAHIEU : donation du 10 janvier 1596 par Jacques de Verdun à son fils**

Par devant les notaires soulz signés est comparu honorable homme Me Jacques de Verdun l'aisné, naguère " *sergent à verges au Chastelet de Paris* ", demeurant rue de la Vieille Drapperie, paroisse St Pierre des Assis en la Cité, lequel confesse et desclare combien dès cy-devant et dès le dimanche 6ème jour d'aoust 1595, honorable Mr Jehan de Verdun son fils, " *marchant bonnetier* " demeurant à Paris, ayant confessé et desclaré luy avoyr estre deslaissé, baillé et donné par les présentes la some de 120 escus soleils, lesquels luy avaient esté payés et complétés en marchandises de son estat et avaient esté livrés en sa possession comme de ce qui en résulte par le contract de mariage d'entre iceluy Jehan de Verdun et Anne Quillet, à présent sa femme, daté dudict jour et an, signé Desnotz et Mahieu, l'un des notaires soulz signés, etc... dont quittance par Jehan de Verdun son fils.

**Etude LXI liasses 141 Me DUPUYS : quittance du 1er février 1596 à Catherine et Jehan de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable femme Catherine de Verdun, femme autorisée en justice au reffus de Me Martin Mahieu " *notaire du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris* ", son mary, héritière par bénéfice d'inventaire de desfunt Me Jehan de Verdun son père, pour la sixième partye des biens meubles et immeubles et par la donnacion faite par honorable femme Ysabel Loyseau sa mère, après le décedz dudict Jehan de Verdun d'une part.

Et honorable homme M. Jehan de Verdun " *clerc des demeures du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers, Comté et Prévosté de Paris* ", d'aultre part. Ladict de Verdun demeurant rue des Arcys, paroisse St Jacques de la Boucherye et ledict Jehan de Verdun demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq, lesquels confessent avoyr baillé et deslaissé à tiltre de loyer à prix d'argent, du jour de Pasques prochain et venant et jusques à quatre ans prochains après suivants ... promettent garentir ... pour lesdicts temps durant ... à Marie Letellier demeurant rue de la Tascherye, paroisse St Médériq, une maison avecq estable, puy, aisances, etc... consistant en une portion de plus grande maison scize rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq, leur appartenant par lesdictes successions et donnacions de leurs desfunts père et mère ... pour le prix de 53 escus soleils de loyer annuel dont quittance à Marie Letellier.

**Etude CV liasses 72 Me MAHIEU 1er semestre 1597 : quittance de bail de maison du 13 février 1597 à Jehan de Verdun**

Honorable homme Thomas Coignet " *marchant joyallier et bourgeois de Paris* ", demeurant au bout du Pont au Change devant l'horloge du Pallais, paroisse St Jacques de la Boucherye, ondict nom et comme l'ung des marguilliers de l'esglise et fabrique de ladicte esglise et renom en la présente a ... du renom temporel d'icelle, confesse avoyr receu de Jehan de Verdun " *greffier des jurés massons et charpentiers* ", à ce présent, la some de 15 escus soleils 28 sols 4 deniers tournoiz sur ce que le surplus des loyers d'une maison scize à Paris rue des Arcys qui estait tenue à loyer par feu Jehan de Verdun, en son vivant " *clerc des demeures du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers* " et par Guillaume de Verdun, sans présenter du surplus desdicts loyers et de ... ont que faisant par lesdicts comyns ondict Jehan de Verdun, une quittance dudict Jehan de Verdun, de la some de 40 escus soleils faicte au commissaire Lechesnault le 11ème jour de décembre de l'an 1590, de laquelle some fut signée une recoignoissance faicte par Guillaume de Verdun audict Lechesnault le vendredy 13ème jour de décembre 1590 par devant Mes Marguerite et Decorbye, de laquelle some de 15 escus soleils 28 sols 4 deniers tournoiz sans prestendre, etc... (suite illisible)

**Etude CV registre 74 Me MAHIEU année 1597 : vente de rentes du 20 mai 1597 par Jehan Lechesnault et Loyse de Verdun**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorable homme Jehan Lechesnault " *commissaire et examinateur au Chastelet de Paris* " et Loyse de Verdun sa femme, de luy autorisée pour faire et passer ce qui en suit, demeurant rue aux Ours, paroisse St Nicolas des Champs, lesquels confessent avoyr vendu et deslaissé à honorable homme Jehan Lechesnault, l'aisné, " *bourgeois de Paris* ", demeurant rue du Figuier, paroisse St Paul, à ce présent et acheptant pour luy et ses ayant droit le temps advenu, 8 escus de rentes annuelles et perpétuelles, etc... (suite illisible)

**Etude CV registre 76 Me MAHIEU année 1598 : quittance de bail de maison de mai 1598 à Agnès de Verdun et Cyprian Leproust**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorable homme M. Jacques de Verdun " *bourgeois de Paris* " naguère " *sergent à verges et priseur de biens au Chastelet de Paris* " demeurant rue de la Vieille Drapperie, paroisse St Pierre des Assis, confesse avoyr eu et receu, tant d'honorable femme Agnetz de Verdun, sa soeur que de M. Cyprian Leproust " *greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville* "...

ledict Leproust à ce présent la somme de ... pour loyer d'une maison dont ledict Jacques de Verdun est propriétaire, etc... (suite illisible)

**Etude CV liasses 83 Me MAHIEU 1er semestre 1600 : inventaire des biens de Jacques de Verdun**

L'an mil six cens et le jedy après midy onzième jour d'apvril à la requeste d'honorable femme Denyse Waquier, veufve de feu honorable homme Jacques de Verdun en son vivant " *sergent à verges et priseur vendeur de biens au Chastelet de Paris* ", demeurant rue de la Mortellerye, paroisse St Gervais, etc... et honorable homme Jacques de Verdun " *sergent à verges et priseur vendeur de biens au Chastelet de Paris* ", demeurant au Cloistre St Eloy, paroisse St Pierre des Assis, Jehan de Verdun " *marchant bonnetier* ", demeurant rue et paroisse St Jacques de la Boucherye, tant en leurs noms qu'en celui de Guillaume de Verdun, leur frère, absent depuis ung an, lesdicts Jacques, Jehan et Guillaume de Verdun frères, enfants de defunt Jacques de Verdun et de ladicte Waquier, habiles à eulx se porter héritiers d'icelluy defunt de Verdun leur père, par devant Jehan Mahieu et Martin Mahieu, notaires du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soulz signés ... fut fait inventaire des biens meubles et immeubles, linge, vêtements, vaisselle, etc... après le décès dudict Jacques de Verdun

Inventaire des meubles, linges, vêtements, vaisselle, etc.... ( description comprenant six pages).

Inventaire des papiers : premièrement, le contract de mariage entre Jacques de Verdun et Denyse Waquier datté du 29ème jour de septembre 1558 par Me Labourdel, notaire royal de la chastellenye de ? (illisible)

Item, quittance du 24ème jour de septembre 1597 signée Drouart pour rentes du 31ème jour de may 1591.

Item, quittance du 2ème jour de juillet 1573 entre Jacques de Verdun et Nicolas Waquier, signée Mahieu.

Item, quittance du 4ème jour de novembre 1595 par Cyprian Leproust et Marguerite de Verdun sa femme, ayant reçu quarante escus pour le rachapt de dix-huit livres de rentes provenant de la succession de feu Jehan de Verdun l'aisné, appartenant à Pierre Hacquemart et Catherine Lelong sa femme, veufve en 1ères nopces de feu Jehan de Verdun l'aisné et vendues à feu Jehan de Verdun le jeune, père de ladicte Marguerite, etc...

**Etude LXX Liasses 65 Me LECOMTE 1600 et insinuations Y 139 folio 209 : donation du 18 septembre 1600 par Agnès de Verdun à Claude Mahieu**

Par devant les notaires du Roy Nostre Sire en Son Chastelet de Paris soulz signés, honorable femme Agnelz de Verdun, veufve de feu honorable homme Martin Desfossés, en son vivant "*juré du Roy en l'office des charpentiers*", demeurant à Paris rue Montorgueil paroisse St Eustache, laquelle de son bon gré, pure, franche et libérable volonté, sans aulcune contrainte si comme elle dict, a recongnut et confessé avoyr donné, ceddé, quicté, transporté et deslissé et par ceste présente donne, cède, quicte, transporte et deslisse de tout, désirant et pour toujours, par donation irrévocable faicte entre vifs, sans espoir d'icelle jamais révoquer, contredire, ne desbatre en aulcune sorte et manière qui ne soit ou puisse estre et en la meilleure forme que faire ce peult, a promis et promet garantir de tous troubles et empeschemens généralement quelconques,

à Me Claude Mahieu "*commissaire et examinateur audict Chastelet de Paris*", son nepveu, demeurant à Paris rue de la Barre du Becq, paroisse St Médéric, à ce présent et ce acceptant,

la tierce partye et portion par indivis appartenant à ladicte de Verdun de son propre à elle advenue et eschue par le décedz de son père et de deffuncte Jehanne Oblet sa mère en la moitié qui est de ung sixième en la totalité, les six faisant le tout d'une maison, court, puits, estable de fonds en combles, les lieux comme ils se comportent, assis à Paris rue Cocquillière où pend pour enseigne "*la Clef*" ... tenant d'une part aux héritiers de Mary Sénechal, vivante veufve de feu Jacques Gousseau, d'autre part aboutissant par derrière au ... par devant sur ladicte rue, en la censive de Monseigneur l'Evesque de Paris à cause de son Prieuré ..... pour d'icelle tierce partye et portion par indivis en la moitié qui est ung sixième en la totalité présentement donnée ... audict Me Claude Mahieu et aux siens de son costé et ligne pour en joir, faire et disposer comme de sa ... et propre ...

ceste donation, cession, transport et deslissement faictz à la charge dudict cens seulement, *pour la bonne amour que ladicte de Verdun dict avoir et porte audict Me Claude Mahieu son nepveu et pour aulcunement la rescompence des bons et agréables plaisirs qu'il luy a cy devant faictz en ses propres et négoes ... desquels elle ... et espère que luy fera cy après.*

Et pour ce que tel est son plaisir et volonté, ainsy le faire et aussy à la réservation faicte par ladicte Agnelz de Verdun de l'usufruit sa vie durant de ladicte portion de maison par elle cy dessus donnée, etc...

Faict et passé l'an mil six cens et le lundy dix-huitième jour de septembre avant midy, en la maison de ladicte veufve en ladicte rue de Montorgueil et ont signé la présente.

**Etude CV registre 101 Me MAHIEU année 1606 : comptes de succession du 27 décembre 1606 par les héritiers de Gilles de Verdun**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorables personnes Jehanne de Verdun aagée de 21 ans passés, fille du defunt Gilles de Verdun, Nicolas Richer et Marie de Verdun sa femme, Marguerite de Verdun femme de Rollot Bonamy et Jehan de Verdun "*marchant bonnetier*", ses sœurs et son tuteur, pour quittance de succession de leurs parents décedés, etc... (suite illisible)

**Etude XV registre 17 Me CUVILLIERS année 1607 : donation du 17 août 1607 par Agnès de Verdun à Claude Mahieu**

Par devant Me Jacques Morel et Me Richard Cuvilliers fut présente de sa volonté, honorable femme Agnès de Verdun, veufve de feu Me Martin Desfossés, vivant "*juré du Roy en l'office des charpentiers*", demeurant à Paris rue Montorgueil, paroisse St Eustache, laquelle de son bon gré, estant en bonne coignissance, sans aultre forme ny contrainte ny aucune manière, a dict recoignaitre et confesser avoyr donné, ceddé, quitté, transporté et deslissé, et par ceste présente donne, cède, quitte, transporte et deslisse de tout, désirant et pour toujours, par donation irrévocable faicte entre vifs, sans reprendre ny procès, ny jamais redemander, contredire, desbatre ny aller au contraire, ny aucune manière que ce soit ou puisse estre et en la meilleure forme que faire se pourra, a promis et promet, sans aultre retour, troubles et empeschemens, irrévocablement et invallablement à maistre Claude Mahieu "*commissaire examinateur audict Chastelet de Paris*", son nepveu, demeurant à Paris rue de la Barre du Becq, paroisse St Merry, à ce présent et acceptant pour luy et ses ayant cause le temps advenu ...

la sixième partye et portion par indivis à ladicte de Verdun appartenant au ... de la réquisition qu'elle a faicte de Marguerite Cocamet, veufve de feu Antoine Ravesse, vivant "*passemantier*" à Paris, de Estiennette Granet et de Marie Granet ... estant un sixième de la totalité d'une maison sise à Paris rue Coquillière à l'enseigne de "*la Clef*", etc...



### **Etude XV registre 18 Me CUVILLIERS : donation du 12 juin 1608 par Agnès de Verdun**

Par devant Me Jacques Morel et Me Richard Cuvilliers fut présente de sa volonté, honorable femme Agnès de Verdun veufve de feu Me Martin Desfossés, vivant " *juré du Roy en l'office des charpentiers* ", demeurant à Paris rue Montorgueil, paroisse St Eustache, laquelle de son bon gré, présente, franche et libre volonté et de son propre aveu comme elle a dit recoignaitre, confesser et par les présentes recoignait et confesse avoyr donné, ceddé, quitté, transporté et deslissé et par ces présentes donne, cedde, quitte, transporte et deslisse, de tout désirant et pour toujours, par donation irrévocable faite entre vifs, sans reprendre ny procès, ny jamais redemander, contredire, desbatre ny aller au contraire ny aucune mannyère que ce soit ou puisse estre en la meilleure forme que faire se pourra, a promis et promet sans aultre retour, troubles et empeschements, irrévocablement et invallablement et jusques à ...

à maistre Claude Mahieu " *commissaire et examineur audict Chastelet de Paris* ", demeurant à Paris rue de la Barre du Becq, paroisse St Merry, à ce présent et acceptant pour luy et les siens, la moityé par indivis à elle appartenant de son conquest fait avec ledict feu Martin Desfossés son mary, d'une maison sise à Paris, en ladicte rue Montorgueil, en laquelle consistant en deux corps de logis, court, jardin et aultres lesdicts lieux, pour l'amitié et bonne affection par elle portée et porte audict donataire Claude Mahieu, fils de maistre Martin Mahieu " *notaire et garde-nottes au Chastelet de Paris* " et de Catherine de Verdun, sa niepce et que telle est sa volonté, etc... Et le nomme son légataire universel ...

**(Et insinuations du Chastelet de Paris Y 147 folio 225)**

### **Etude LXI registre 156 Me Moufle : quittance de rentes du 16 octobre 1609 par Jacques de Verdun**

Par devant les notaires souls signés fut présent en sa personne, honorable Jacques de Verdun " *marchand bourgeois de Paris* " y demeurant rue de la Barillerie paroisse St Barthélemy et qui a reconnu et confessé avoyr quitté et deschargé et par ces présentes quittant et deschargeant du tout dès maintenant et à toujours honorable homme Olivier Lemarchand " *marchand bonnetier et bourgeois de Paris* " demeurant sur le Pont Nostre-Dame, paroisse St Jacques de la Boucherye, absent, et honorable femme Magdeleine Chazelleu femme dudict Lemarchand, à ce présente et acceptant pour son mary,

le rachapt soy principal et arrerage de admortissement de 150 livres tournoiz de rentes que ledict Lemarchand soy obligé payer audict de Verdun ... par contract du 23ème jour d'octobre 1608 passé par devant Mes Gerbault et Moufle et contract par Mes François Chamyn et Guillaume Janot du 12ème jour de septembre 1606, de la some de 1064 livres 8 sols que ladicte Chazelleu a baillé pour compte, nombré et deslivré audict de Verdun, etc...

### **Etude LXI registre 157 Me Moufle année 1610 : quittance d'héritage du vendredy 10 décembre 1610 à Claude Mahieu par les héritiers d'Agnès de Verdun**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, Claude Mahieu " *commissaire et examineur de par le Roy nostre Sire au Chastelet de Paris* ", y demeurant rue de la Barre du Becq, paroisse St Médériq, donataire universel par donation faicte entre corps vifs de defunte Agnès de Verdun jadis sa grand-tante, au jour de son décedz veufve de feu Martin Desfossés en son vivant " *juré du Roy en l'office des charpentiers* " d'une part.

Et M. Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et l'ung des greffiers des jurés massons charpentiers et prud'hommes de ceste ville de Paris* ", y demeurant rue des Arcys, paroisse St Médériq, M. Jehan de Verdun, aussy " *l'ung des greffiers des jurés et prud'hommes* ", demeurant à Paris rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq, Me Martin Mahieu " *notaire et garde-nottes audict Chastelet de Paris* " et Catherine de Verdun sa femme, demeurant en ladicte rue des Arcys, paroisse St Médériq, Cyprian Leproust aussy l'ung desdicts " *greffiers des jurés et prud'hommes* " et Marguerite de Verdun sa femme, demeurant en ladicte rue Jehan Painmollet et paroisse susdite, Jacques de Verdun " *marchant mercier et bourgeois de Paris* " demeurant rue de la Barillerie, paroisse St Barthélémy, Jehan de Verdun " *marchant bonnetier bourgeois de Paris* ", y demeurant rue et paroisse St Jacques de la Boucherye, Me Guillaume de Verdun " *avocat en Parlement* ", demeurant rue ... ? paroisse St Pierre aux Bœufs, Me Nicolas Richer " *juré compteur de boys à Paris* " et Marie de Verdun sa femme, demeurant rue des Vieulx Augustins, paroisse St Eustache, Rollot Bonamy " *marchand esguilletier à Paris* " et Marguerite de Verdun sa femme, demeurant aulx Faubourgs Montmartre, paroisse St Eustache en la maison de " *La bonne adventure* ", Claude Barbout " *maistre corroyer à Paris* " et Jehanne de Verdun, sa femme, demeurant à Paris, à la " *Petite Corroye* ", paroisse St Nicolas des Champs et aultre Loyse de Verdun femme de M. Claude Gouffé, lesdictes femmes de leursdicts marys chacune en droit soy autorisée pour fere et passer ce qui en suit, tous lesdicts de Verdun et consorts héritiers chacung pour un onzième de ladicte defunte Agnès de Verdun, d'aultre part.

Disant lesdictes partyes, en leurs noms estant en voye d'entrer en procès et même y aurait eu instance entre ledict Me Claude Mahieu ondikt nom et ledict Leproust et sa femme par devant ondikt Chastelet pour raison de la donation universelle entre vifs faicte entre icelluy Me Claude Mahieu par ladicte desfunte veufve Desfossés, de tout et chacung ses biens par contract du deuxième jour de juing 1608 passé par devant Me Cuvilliers, laquelle donation de ladicte veufve, lesdicts de Verdun et consorts interdisent debbattre, comme prétendant que ladicte veufve Desfossés estait incapable de contracter lorsqu'elle fit ladicte donation, à cause de son ancien aage qui estait de 83 ans et plus et lors "*descrépie*", à laquelle il estait facile audict Mahieu en la déposédant et sollicitant toutes ses affaires, d'usurper et signer ladicte donation et tout ce qui bon luy semblait, que pour la "*débilité et infirmité de son corps*" qu'ils entendent et soutiennent estre tels, que depuis icelles, nul ne l'avait vue cheminant par la rue et que mesme icelluy Mahieu l'aurait lors de ladicte donation fait porter chez les notaires, qu'il luy avait faict des promesses contraires à icelles, ainsy que ledict Leproust et sa femme l'ont mis en avant par les différents qu'ils ont fournis en ladicte instance, lesquels différents, lesdicts de Verdun et consorts veullent employer avecq aultres raisons et moins qu'ils espèrent desdire à en temps que besoing furent obtenus pour fere et casser et résoudre ladicte donation.

Et par ledict Mahieu estant dict que ladicte donation estait en bonne forme, faicte par ladicte desfunte veufve Desfossés saine d'esprit et d'entendement, qui estait deux ans deuy sans que pendant ledict temps ny auparavant lon ayt recoignu en elle aucune faiblesse ny "*desbilité d'esprit*", comme lesdicts de Verdun et consorts ne peuvent ignorer et avait poursuivant la coustume, disposé de ses biens à elle appartenant au proffit dudict Mahieu son petit-nepveu et partant, ladicte donation estant bien insinuée et dans le temps et au-dessus de l'ordonnance, ne pouvait estre impugnée ni debbattue par lesdicts de Verdun et consorts, ainsy d'esprit constituée et vallidée.

Pour auquel procès vient mourir paix et amitié entre lesdictes partyes, désirant ledict Mahieu continuer l'amitié avec lesdicts de Verdun et consorts qui sont ses proches parents, par l'advis et conseils de leurs amys, après avoyr par iceulx de Verdun et consorts vu l'original du contract de donation qui leur aist présentement communiqué par ledict Mahieu, ont transigé et composé avecq ... entre elles en la forme et manière qui en suit.

C'est assaveoir que lesdicts de Verdun et consorts se sont désistés et départis de leurs prétentions et de toutes actions, tant résoudant et recoignoissant chacung aucung droit qu'allant de leurs conquests et qu'ils pourront prestendre avoyr et demander à l'encontre et sur les biens de ladicte desfunte Agnès de Verdun ... obtenir ou obtenus et que aussy pourront avoyr après ... de ladicte donation et aultres prestations en quelques sortes et manières où sont consenties et accordées, ladicte succession avoyr lieu et vallider au proffit dudict Me Claude Mahieu, lequel gratuitement de sa libérale et franche volonté, combien que n'y fut tenu, leur a baillé et payé présentement et en la présence desdicts notaires souls signés, en pièces de seize sols et monnaye, le tout bon et ayant de présent courts.

Aussy lesdicts Guillaume et Jehan de Verdun, Martin Mahieu et sa femme, Cyprian Leproust et sa femme, Jacques, Jehan et Me Guillaume de Verdun, M. Rocher et sa femme, M. Bonamy et sa femme, M. Barbout et sa femme, chacung 650 livres tournoiz recepvant, toute ladicte some ensemble de 6 500 livres tournoiz dont la dixième partye et quictent chacung ledict Me Claude Mahieu, etc...

#### **Quittance et ratification du 12 décembre 1610 par Claude Gouffé et Loyse de Verdun**

Claude Gouffé et sa femme Loyse de Verdun demeurant au Cloistre et paroisse Ste Opportune, rattifient l'acte cy-dessus et reçoivent 650 livres tournoiz dudict Me Claude Mahieu, etc...

#### **Etude CV registre 110 Me MAHIEU année 1611: comptes de succession du 22 juin 1611 par Ysabel Nicolle veuve de Jehan Mallemain**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, honorable femme Ysabel Nicolle, veuve de feu Jehan Mallemain, assistée de Me Guillaume de Verdun "*clerc des oeuvres du Roy et l'ung des greffiers des jurés massons charpentiers et prud'hommes de ceste ville de Paris*", y demeurant rue des Arcs, paroisse St Médériq, d'une part.

Et M. Symon Mallemain, frère dudict deffunt Jehan Mallemain, se réclamant son héritier, d'aultre part. Ladicte Ysabel Nicolle ayant produit son contract de mariage, passé par devant Me Lecamus le 20ème jour de juing 1606 et détemprice du testament dudict deffunt Jehan Mallemain, passé par devant Me Ferrant le 8ème jour de may 1611... Lesdictes partyes parvenues à un accord, etc... (suite illisible)

**Etude LIV registre 479 Me HAULT de SENS 2ème semestre 1612 : bail de maison du 17 août 1612 par Guillaume de Verdun**

Honorable homme Me Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* " et Elisabeth Fortault, sa femme de luy duement et suffisamment autorisée pour l'effet des présentes, demeurant rue des Arcys, paroisse St Merry, lesquels confessent qu'ils continueront à proroger et continueront par les présentes, le bail par eulx fait pour quatre ans à noble homme M. Pierre Lecoq pour la maison où il est demeurant, scize rue Neuve et paroisse dudict St Merry, aux mêmes charges et prix que celui passé par devant Mes Moufle et Mahieu, notaires au Chastelet de Paris, le 4ème jour de may 1600 et ce jusqu'en l'année 1617, etc...

**Etude XCVI registre 4 Me N... 1er semestre 1613 : testament de Marie de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés fut présente en sa personne, dame Marie de Verdun veuve de Pierre de Mollan demeurant rue St Thomas du Louvre, paroisse St Germain de l'Auxerrois ...

... lègue 900 livres à Claude de la Grange, 1500 livres aux pauvres, 800 livres à sa femme de chambre Jeanne, 500 livres à sa servante Charlotte Morillon, 300 livres à sa servante Marie Boulleron, 250 livres à sa servante Marie Branse, 300 livres à Michel Pion, 900 livres à Marie Aubert, 300 livres à Louise Pothier, 150 livres à François Dennois, 200 livres à son laquais Thibault Houssier

...lègue à Demoiselle Magdeleine de Mollan femme de Charles Annon et à Demoiselle Anne de Mollan ses filles et à Pierre de Mollan son fils, tous et chacuns ses biens meubles... le tout partagé esgalement entre eulx... ...lègue à Demoiselle Jeanne de Verdun sa sœur, femme de Monsieur de Villemontin (suite illisible) Nomme son exécuteur testamentaire M. Claude de Laubespine son oncle.

**Etude LI registre 470 Me THIBERT année 1615 : vente de maison du mercredy 11 mars 1615 par Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires soulz signés furent présents en leurs personnes, honorable Me Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* " et dame Elisabeth Fortault, sa femme de luy duement et suffisamment autorisée pour l'effet des présentes, demeurant en ceste ville de Paris, rue des Arcys, paroisse St Médériq, lesquels confessent avoyr volontairement vendu et deslaissé à noble homme Me Charles Benoist " *conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes, secrétaire dudict Seigneur et de ses finances* ", demeurant à Paris rue Ste Croix de la Bretonnerye, une maison scize à Paris rue Neuve et paroisse dudict St Médériq et les huit parties et portions par indivis scizes rue des Arcys faisant l'un des coings de la rue Jehan Painmollet, en laquelle lesdicts vendeurs constituants sont demeurant, tenant d'une part la totalité de la maison de la rue Jehan Painmollet, la maison scize rue Neuve St Médéric estant du propre de ladicte Fortault et lesdictes portions de l'autre maison tant du propre dudict de Verdun que de leurs conquests, ainsy qu'ils ont dict et affirmé, etc..

**Etude II registre 89 Me Gerbault: achat de rentes du 22 mars 1617 par Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires souls signés furent présents en leurs personnes, Me Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres et bastiments du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris et bourgeois de Paris* " y demeurant rue des Arcys, paroisse St Médéricq et Me Symon de France, l'un des quatre " *huissiers fieffés du Roy* " et Isabelle Nicolle sa femme de luy autorisée ... pour achat de rentes par Guillaume de Verdun, etc...

**Etude CV registre 219 Me LYBAULT année 1620 : contrat de mariage du 10 septembre 1620 entre Guillaume de Verdun et Claude Lecoq**

Furent présent en leurs personnes, noble homme Guillaume de Verdun " *advocat en la Cour de Parlement à Paris prévost de ville et forain et lieutenant criminel au bailliage de la ville de Creil* ", demeurant à Paris rue de la Licorne en la Citty, paroisse de la Magdeleine, d'une part. Et demoiselle Claude Lecoq, fille myneure autorisée et assistée de noble homme Pasquier Lecoq, Sieur de Montault " *Conseiller du Roy, rapporteur en la Chancellerye de France* ", son père, demeurant en ceste ville de Paris avecq sondict père rue Geoffroy Langevin, paroisse St Médéric, à ce présent pour elle et en son nom, d'autre part. Lesquelles parties volontairement recongnurent et confessèrent, en la présence, advis et consentement de Jehan de Verdun " *marchant bonnetier bourgeois de Paris* ", frère et Jehan Thuillier " *marchant de vins bourgeois de Paris* ", nepveu à cause de sa femme (non nommée) dudict sieur futur espoux, M. Michel Ponteau " *procureur en la Cour de Parlement* ", cousin paternel, maistre Gervais Garanger " *procureur en ladicte Cour de Parlement* " et Me Estienne Garanger son fils " *advocat en ladicte Cour de Parlement* ", amys de ladicte future espouse ...

avoir promis et promettent prendre l'ung d'eulx l'aultre par nom et loy de mariage et icelluy sollennyser en face de nostre mère Ste Eglise le plus tost et bonnement que fère se pourra et qu'il sera admis et cellébré entre eulx, si dieu et nostre mère Ste Eglise sy consentants et accordants. Et seront lesdicts futurs espoux commungs en biens suivant la coustume de Paris, laquelle future espouse ne sera tenue des dettes de son futur espoux si aulcune y a contractée avant leur mariage. En faveur duquel mariage, ledict Sieur de Montault, père de la future espouse, promet donner au futur espoux la somme de 15000 livres tournoiz, seavoir est la somme de 3000 livres tournoiz en deniers comptants la veille de la bénédiction nuptiale et 12000 livres tournoiz dans ung an prochain et jusques au parfait payement, payera l'interest du jour de la bénédiction nuptiale à raison de l'ordonnance. Ledict futur espoux a doué et doue ladicte future espouse du douaire coustumier ou de la somme de 5000 livres tournoiz en une foy payée du douaire préfix, à son choix, le survivant des futurs espoux prendra par préciput des meubles de la communauté suivant la prisée et sans criée pour la somme de 1000 livres tournoiz ou ladicte somme, à son choix. Advenant la dissolution de la communauté par le prédécedz du futur espoux, sera loisible à la future espouse d'accepter ladicte communauté ou y renoncer et y renonçant reprendre ladicte somme de 1200 livres tournoiz en son douaire préciput et tout ce qui luy sera advenu et eschu par succession donation ou autrement sans estre tenue d'aulcune dette encore qu'elle sy fust obligée avecq son mary. Et au cas que la future espouse précédede le futur espoux sans enfant ou s'il y avait enfants quy fussent de vye à trespas après leur mère et le père de la future espouse survivant, sera loisible audict père accepter ou y renoncer à la communauté et en cas de renonciation luy sera rendu franchement et quictement par le futur espoux ladicte somme de 12000 livres tournoiz sy elle se trouve payée ou ce quy s'en trouvera payé et sy après dadicte restitution le futur espoux survivait le père de la future espouse, icelluy futur espoux reprendrait en la succession du père de la future espouse ladicte somme de 12000 livres tournoiz dont audict cas, ledict père de la future espouse luy fait don dès à présent. Et lesquels futurs espoux se sont fait don mutuel l'ung à l'aultre esgallement de tous leurs biens meubles et auxquels immeubles qu'ils feront durant ledict mariage, etc... Faict et passé en double en la maison dudict Sieur de Montault cy-dessus désigné, l'an mil six cens vingt le jedy après midy dixième jour de septembre et ont signé.

**Et insinuations Y 161 folio 303**

**Etude LXXV registre 1 Me BLOSSE année 1622 : inventaire après dcès des biens de Jehan de Verdun le 7 mars 1622 à la requête de Noëlle Leroy, sa veuve**

L'an mil six cens vingt-deux et le lundy septième jour de mars avant midy et aultres jours en suivant, à la requeste d'honorable femme Noëlle Leroy, veufve de feu honorable homme Jehan de Verdun en son vivant " *clerc des jurés maçons et charpentiers de Paris* ", demeurant rue Jehan Painmollet, en son nom à cause de la communauté qu'elle a eue avec ledict desfunt

Et en la présence de Me Louis de Verdun, à présent reçu audict office de " *clerc des jurés maçons et charpentiers de Paris* " au lieu dudict desfunt, son père, en son nom, et de Me Edmé Bonot " *notaire du Roy et garde-nottes au Chastelet de Paris* " et honorable femme Vallance de Verdun, sa femme, demeurant rue St Martin, paroisse Saint Médéricq, lesdicts Me Louis de Verdun et Vallance de Verdun, frère et soeur, enffants dudict desfunt et de ladicte Noëlle Leroy, héritiers seuls et pour le tout dudict desfunt leur père et à la conservation des droites de qu'il appartiendra, fut et a esté par André Guyon et Pierre Blosse " *notaires du Roy et garde-nottes au Chastelet de Paris* " soulz signés, fait inventaire, description de tous et chacuns les biens meubles, bagues et joyaulx, or et argent, monnoyé et non monnoyé, les tiltres, pappiers et enseignes ou aultres choses quelconques estant de la succession dudict desfunt et qui commungs estaient entre luy et ladicte veufve, trouvés et estant en la maison où ladicte veufve est demeurant et où ledict desfunt serait deceddé du trentième jour de décembre dernier, monstrés et indiqués auxdicts notaires par ladicte veufve et par ledict Me Louis de Verdun.

Et à présent seront par eulx fait inventaire en présence desdicts notaires, de tous lesdicts biens représentés sans aulcun ... par lesdicts notaires soulz signés, inventoriés et prisés et estimés par Me Edmé Gallipeau " *sergent à verges audict Chastelet et priseur juré vendeur de biens en ceste ville, Prévosté et Vicomté de Paris* ", lequel a promis bien priser, etc...

En la cave de ladicte maison : vins, boys, charbon, vinaigres (description comprenant treize lignes)

En la cuisine : une paire de chenests, une fontaine en cuivre rouge, une grande chaudière, deux poislons, six chaudrons de cuivre, deux marmittes garnyes de leurs couvercles, deux poisles à frire, ung réchaud à quatre branches, trois réchauds, une cloche de fonte garnye de son bassin d'airain, ung tapis de drap, une armoire de boys de cuisine à quatre guichets fermant à clef, trois tableaux peints sur toille garnys de leurs bordures, des pots de fayence, des cuillers

En un petit cabinet estant au-dessus de ladite salle : six chaises de boys de noyer, un petit bureau de boys de chesne garny de son tiroir fermant à clef, une petite table de boys de noyer garnye d'une plaque de marbre, une armoire de boys de chesne avecq une tablette ... , un mousquet garny de son feu et de sa fourchette, la bandoulière en cuir ... deux paires de bottes, une paire d'esperons, deux vieulx chapeaux de layne, un bonnet rouge, deux aultres faicts de cuir et un avecq sa ?... , neuf petits portraits ... , un paquet de quatre grands livres couverts de veau roux et noir, un aultre paquet de livres couverts de parchemin de douze volumes, un aultre paquet de livres couverts de parchemin de dix-neuf volumes, un aultre paquet de livres ... Item, "*la vie des saints*" couvert de veau rouge...

En la première chambre au-dessus de la salle : (description des meubles comprenant trois pages)

En la garde-robe à costé de la chambre : une couchette à bas pilliers de boys de chesne garnye de son enfonssure, paillasse et couvertures (description comprenant une page)

En un second cabinet au-dessous de la cuisine : (description des meubles comprenant douze lignes)

En un bouge à costé de ladite chambre : (description des meubles comprenant une page)

Ensuite les habits dudict desfunt : (description comprenant deux pages)

Ensuite les habits deladict veufve : (description comprenant deux pages)

Ensuite le linge : (description comprenant cinq pages)

Ensuite la vaisselle d'argent, bagues et joyaux : premièrement une esguière et deux sallières, le tout d'argent, un bassin à cracher, treize cuillers d'argent, quatre fourchettes et une aultre petite cuiller, le tout d'argent, vingt-trois assiettes d'argent dont une dorée, un chapellet de grains noirs garny de cinq petits sols d'or et de plusieurs grains d'or, une croix d'or esmaillée avecq trois perles pendantes à ladict croix, une médaille d'argent ... Item deux brasselets de lapis cornalier et agattes ... Item une agatte blanche où est la figure de la Vierge enchassée d'or esmaillée avecq une perle ... Item deux petits brasselets d'or ... Item une bourse de velours vert et soixante-douze testons.

Item a esté trouvé lors du decedz dudict desfunt Me Jehan de Verdun, la somme de 600 livres tournoiz qui a esté employée au payement des obsèques dudict desfunt, des habits de deuil pour la veufve et ses enfants et aultres frais qu'il a convenu faire en conséquence, ainsy qu'il est justiffié par les quittances cy-après inventoriées faisant mention desdicts payements.

Ensuite les tiltres, pappiers et enseignements : premièrement le contract de mariage entre ledict desfunt et ladict Leroy, à présent sa veufve, passé par devant Mes Hilaire Lybault et François Bergeon, notaires et garde-nottes au Chastelet de Paris, le 10ème jour de may 1595, contenant, ledict de Verdun avoyr doué ladict Leroy du douaire costumier ou de 41 livres 13 sols 4 deniers tournoiz de rentes et douaire préfix, à son choix dont quittance dattée du 23ème jour de may 1595 par les mesmes notaires et insinué le 21ème jour d'aoust 1595.

Item, un extrait de procès-verbal de partage, signé par Me Michel Levacher "*commissaire audict Chastelet de Paris*", datté au second feuillet du 10ème jour de décembre 1588, entre les enffants et héritiers de feu Jehan de Verdun, vivant "*clerc des oeuvres et bastiments du Roy*" et donation d'Ysabeau Loyseau, leurs père et mère, par lequel a esté eschu audict desfunt le quatrième lot dudict partage, dans lequel a esté trouvé deux quittances faisant mention des obligations que ledict desfunt estait tenu faire à Me Lechesnault à cause de sa fame et à Me Cyprian Leproust aussy à cause de sa fame, dattées, seavoir celle dudict Lechesnault du 24ème jour de may 1597 de la some de 7 escus 10 sols 10 deniers receue dudict desfunt et l'aultre signée dudict Leproust le 6ème jour de may 1598 de la some de 35 sols.

Item, le contract de mariage entre Me Edmé Bonot "*notaire et garde-nottes au Chastelet de Paris*" et demoiselle Vallance de Verdun, passé par devant Mes Simon Moufle et Estienne Gerbault, notaires et garde-nottes au Chastelet de Paris, le 20ème jour de janvyer 1619.

Item, sept pièces trouvées ensemble, la première d'un contract d'acquisition faict par ledict desfunt Jehan de Verdun, d'Ysabeau Daulvernon, veufve en premières nopces de desfunt Jehan Hernon et en secondes nopces de desfunt Estienne Thore, d'une maison scize rue Jehan Painmollet, passé par devant Me Fournier, notaire et garde-nottes au Chastelet de Paris, le 15ème jour d'avril 1603, la seconde d'un aultre contract d'acquisition de deux cinquièmes en un quart et en un tiers, au total de ladict maison, passé par devant Mes Mothelier et Fournier, notaires et garde-nottes au Chastelet de Paris, le 25ème jour d'avril 1603, le troisième contract par Mes Dupuys et Mahieu, le 15ème jour de juing 1603, portant quittance, etc...

Item, un bail à loyer faict à Me Cyprian Leproust "*greffier des jurés et prud'hommes*" et Me Guillaume de Verdun, son frère, des deux dixièmes dont les dix faisant le tout et la totalité d'une maison faisant le coing de la rue Jehan Painmollet et de la rue des Arcys, à l'enseigne de "*l'Escriptoire*", sous seing privé, le 20ème jour de juing 1606, dont un dixième appartenait audict desfunt Jehan de Verdun, etc...

Item, un contract de 25 livres de rentes passé par devant Mes Gerbault et Mahieu, notaires et garde-nottes au Chastelet de Paris, le 20ème jour d'avril 1609. Item, divers contracts de rentes, etc...

**Etude CXII registre 10 Me VAULTIER 2ème semestre 1627 : donation du 16 septembre 1627 par Guillaume de Verdun à son fils Guillaume**

Par devant les notaires soussignés, furent présents en leurs personnes honorable Me Guillaume de Verdun l'aisné, demeurant rue des Arcys " *clerc des oeuvres et des bastiments du Roy* " et dame Elisabeth Fortault sa femme, de luy duement autorisée pour faire donation entre vifs à Guillaume de Verdun le jeune, leur fils cy présent et acceptant, etc...(suite trop difficile à déchiffrer)

**Contrat de rentes du 18 septembre 1627 par Guillaume de Verdun, père et fils,**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, honorable homme Me Guillaume de Verdun le jeune " *Conseiller du Roy et grenetier du grenier à sel de Meaux* ", demeurant à Paris rue des Arcys, paroisse St Médéricq, lequel reconnaît et confesse avoir promis à honorable homme Me Guillaume de Verdun l'aisné " *clerc des oeuvres et bastiments du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris et bourgeois de Paris* ", y demeurant en ladicte rue des Arcys et en ladicte paroisse St Médéricq et dame Fortault sa femme, ses père et mère, à ce présents et acceptant les aquests de 375 livres de rentes qu'il a avec luy constituées à noble et scientifique personne Me Charles Goguyé " *Principal au Collège de Navarre* ", par quatre contracts passés par lesdicts notaires soussignés : le premier contract de 200 livres de rentes en date du 27ème jour d'août 1625, le deuxième contract de 75 livres de rentes en date du 3ème jour d'octobre 1625, le troisième contract de 25 livres de rentes en date du ? et le quatrième contract de 75 livres de rentes ce jour d'huy, le tout moyennant la some de 6000 livres de capital, dont quittances, etc...

**Inventaire des biens de Guillaume de Verdun le 8 novembre 1627, à la requête de son père**

A la requeste de Me Guillaume de Verdun " *greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* ", demeurant rue des Arcys, paroisse St Médéric, tant en son nom que à cause de la communauté qu'il a avec honorable femme Elisabeth Fortault sa femme, cy présente, que comme exécuteur du testament et ordonnances dudict desfunt Guillaume de Verdun son fils, que au nom desdictes Elisabeth de Verdun âgée de 5 ans et Marguerite de Verdun âgée de 3 ans ou environ, filles myneures d'ans de feu Me Guillaume de Verdun " *Conseiller du Roy, grenetier au grenier et magasin à sel de Meaux* ", son fils, lequel décéda le six novembre dernier, et de dame Marguerite Langlois sa veufve.

En la présence de honorable Jean Langlois, demeurant rue et paroisse St Jacques de la Boucherye et de Marguerite Langlois, demeurant rue des Arcys, paroisse St Médéric, veufve d'iceluy desfunt.

Lesdicts de Verdun et Langlois au nom desdictes myneures, habiles à se porter héritières par bénéfice d'inventaire fait par les notaires soussignés Desnotz et Vaultier des biens de feu Me Guillaume de Verdun leur père.

Inventaire des meubles, linges, vêtements, vaisselle, bijoux, etc.... (description comprenant dix pages.)

Inventaire des papiers : premièrement, le contract de mariage entre Guillaume de Verdun et Elisabeth Fortault, datté du 12ème jour de febvrier 1586, passé par devant Mes Herbin et Mahieu.

Item, un contract datté du 11ème jour de septembre 1604 par lesdicts notaires.

Item, un contract datté du 15ème jour de décembre 1610 par les même notaires.

Item, un contract de vente par Mes Bourdereau et Dupuys, datté du 25ème jour de janvier 1603 par Catherine de Verdun et Martin Mahieu notaire, son mary, pour une partye de maison sise rue Jean Painmollet, receue en héritage le 8ème jour de may et autres jours de l'année 1588 par le partage des biens de feu Me Jehan de Verdun, fait par le Commissaire Levacher, consistant en ladicte maison.

Item, un contract datté du 18ème jour de may 1608 par Me Mahieu, pour achat d'une maison au village de Migneaux au carrefour de Poissy.

Item, le contract de mariage entre Guillaume de Verdun et Marguerite Langlois, datté du 3ème jour de febvrier 1621, passé par devant Mes Jacques Mahieu et Gilles Janot. Dot de 8000 livres tournoiz plus 12000 livres par le dernier survivant des parents de Marguerite. Donation de 15000 livres par Guillaume de Verdun et sa fame pour l'achat de " *l'office de Secrétaire du Roy et grenetier du grenier et magasin à sel de Meaux* ".

Ensuite, l'inventaire fait en la maison de Migneaux et en l'Hostel de Mareil sous Marly le Chastel (description comprenant dix pages.)

**Cet inventaire comporte 40 pages d'une écriture très difficile à déchiffrer**

**Etude XXX registre 10 Me GUYON année 1628 : inventaire des biens de la communauté entre Vallance de Verdun et Me Edmé Bonot, le 7 février 1628**

L'an mil six cens vingt-huit et le lundy après midy septième jour de febvrier et aultres jours suivants, à la requeste de Me Edmé Bonot " *notaire du Roy et garde-nottes au Chastelet de Paris* ", demeurant rue St Martin, paroisse Saint Médéricq, tant en son nom que comme tuteur d'Edmé Bonot, aagé de 6 ans, fils myneur d'ans de luy et de desfunte honorable fame Vallance de Verdun, jadis sa fame.

En la présence de Me Louis de Verdun " *greffier des oeuvres de maçonnerie et de charpenterie, bourgeois de Paris* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse Saint Médéricq, oncle et subrogé tuteur dudict myneur et à la conservation des droits de qui appartiendra, fut et a esté, par Mes Pierre Blosse et André Guyon, notaires et garde-nottes du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris soulsignés, faict bon, franc et loyal inventaire et description de tous et chacung des biens meubles et ustancilles d'hostel, habitz, linge, joyaulx et pièces or et argent monnoyés et non monnoyés ainsy que les tiltres et pappiers et aultres choses demeurant après le décedz de ladicte desfunte, trouvés en la maison en en laquelle ladicte de Verdun est décedée et où ledict Bonot faict encore sa demeure, scize en la rue Saint Martin, enseigne de " *la Couronne* ", faisant le coing de ladicte rue et de la rue de la Verrerie, occupée tant par ledict Bonot que par Pierre Davy son principal clerc et Catherine Pillet servante de ladicte maison, etc...

Inventaire des meubles, linge, habits, joyaux, etc... (description comprenant 26 pages)

Inventaire de la pratique de Me Bonot (description comprenant 3 pages)

Inventaire des titres et papiers : premièrement, le contrat de mariage dudict Sieur Bonot et de ladicte desfunte Vallance de Verdun passé par devant Mes Moufle et Gerbault le 20ème jour de janvier 1619 et quittance de dot de six mil livres tournoiz.

Suivent divers actes de rentes et héritages, très difficiles à déchiffrer (description comprenant six pages)

**Etude II registre 125 Me GERBAULT : succession de Jehan de Verdun le 10 juin 1628**

Par devant les notaires garde-nottes du Roy en son Chastelet de Paris souls signés, furent présents en leurs personnes, honorables Pierre de Lormes " *marchand bonnetier et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue St Antoine, paroisse St Gervais, en son nom à cause de Marie de Verdun, sa femme et encore comme tuteur de François et Louise de Verdun, filles mineures de desfunt honorable homme Jehan de Verdun, en son vivant aussy " *marchand bonnetier et bourgeois de Paris* " et de Anne Guillet, jadis sa femme, Marguerite de Verdun, femme veufve de feu Jehan Tuillier, vivant aussy " *marchand de vins à Paris* " demeurant rue de la Vieille Vannerye, paroisse St Médériq, en son nom, Guillaume Hue " *maistre chandelier en suif à Paris* ", y demeurant rue de la Vieille Monnaye, paroisse St Jacques de la Boucherye et Anne de Verdun sa femme, de luy suffisamment autorisée à l'effet des présentes, Geneviefve, Jehan et Vallance de Verdun, émancipés, usant et jouissant de leurs droits, demeurant en ladicte maison rue de la Vieille Vannerye, paroisse St Médériq, sous l'autorité de noble homme Guillaume de Verdun " *advocat en Parlement* ", leur curateur.

Ladicte veufve Tuillier et Anne de Verdun, icelles émancipées et aussy enffants dudict desfunt Jehan de Verdun et de ladicte Anne Guillet, leurs père et mère.

Disant lesdictes partyes ... que du mariage d'icelluy desfunt seraient yssus huit enffants cy dessus nommés et que pendant la communauté d'icelluy desfunt de Verdun et de ladicte Anne Guillet, sa femme, ils ont pourvu par mariage et doué ladicte Marguerite de Verdun avec ledict desfunt Jehan Tuillier, à laquelle ils avaient donné la somme de 1000 livres en advancement d'hoirie, ladicte Marie de Verdun avec ledict de Lormes à laquelle fust faite avance de la somme de 1500 livres et ladicte Anne de Verdun avec ledict Hue, laquelle est advantagée de la somme de 1000 livres du dépens.

Estant advenu le décès desdicts desfunts de Verdun et sa femme, icelles partyes cy dessus nommées avaient faict inventaires par notaires de tous les biens meubles et marchandises ... montant à la somme de 7528 livres 10 sols 7 deniers plus les deniers comptants inventoriés 493 livres ... à partager entre eulx...

Faict dans l'estude de Me Gerbault le 10ème jour de juing 1628, signé Roussel et Gerbault.

**Etude CXII registre 15 Me VAULTIER : quittance du 14 mai 1630 par Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires soussignés, fut présent en sa personne honorable homme Me Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* " demeurant en ceste ville de Paris rue des Arcys, paroisse St Médériq, tant en son nom que comme tuteur et curateur d'Elisabeth et Marguerite de Verdun, filles myneures d'ans de feu Me Guillaume de Verdun en son vivant " *grenetier du grenier à sel de la ville de Meaux* " qui sont héritières de dame Elisabeth Fortault leur grand'mère paternelle, au jour de son décedz femme dudict Me Guillaume de Verdun, lequel confesse avoyr volontairement vendu et deslaissé une pièce de vignes dans le village de Migneaux, etc...(suite trop difficile à déchiffrer)

**Etude LIV registre 527 Me HAULT de SENS Inventaires de 1630 à 1633 : inventaire des biens de Claude Gouffé à la requête de Louise de Verdun, le 4 septembre 1630**

L'an mil six cens trente et le mercredi après midy quatrième jour de septembre, à la requeste de Loyse de Verdun, veuve de Claude Gouffé, vivant " *bourgeois de Paris* ", demeurant sur le quay de la Mégisserie, paroisse St Germain de l'Auxerrois, icelle de Verdun séparée quant aux biens d'avecq ledict Gouffé et veufve dudict desfunt et en la présence de M. Nicolas de la Font " *maistre coustellier* ", demeurant rue de la Coustellerie en la maison où pend pour enseigne " *le Coustelas* ", fils de feu M. Guillaume de la Font et de desfunte Elisabeth Dumont sa femme et de M. Claude du Val " *marchant pottier à Paris* ", demeurant rue des Gravilliers en la maison où pend pour enseigne " *le Bourg de Rueil* ", au nom et comme tuteur de Claude du Val, sa fille de desfunte Nicolle de la Font sa femme et encore tuteur de Claude, Philippe et François de la Font, enfants mineurs des desfunts Guillaume de la Font et feue Elisabeth Dumont et en la présence de noble homme Me Georges Lefebvre " *advocat en la Court de Parlement à Paris* ", par Pierre Blossé et Laurent Hault de Sens, notaires et garde-nottes du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, fut et a esté fait inventaire et description de chacung des biens meubles et habitz et aultres choses appartenant et à l'usage dudict desfunt Gouffé, papiers et tiltres demeurés après son décedz et treppas, trouvés et estant en deux chambres que ladicte de Verdun tient et occupe dans la maison d'Adam Jullian " *marchant mégissier* ", etc...

Inventaire des papiers : premièrement, contract de mariage entre Loyse de Verdun, veuve de Jehan Lechesnault et Claude Gouffé, passé par devant Mes Landry et Levasseur, daté du 7ème jour de nopvembre 1599.

Item, acte du 9ème jour de febvrier 1600 passé par devant les mesmes notaires, avant la célébration du mariage, par Claude Gouffé, fiancé de Louise de Verdun.

Item, cinq pièces attachées ensemble contenant la requeste en séparation présentée par Louise de Verdun. La première est une requeste en séparation présentée par Louise de Verdun à M. le Lieutenant Civil par laquelle, en attendant que la séparation fusse jugée, il luy aurait esté permis saisir, au bas de laquelle est la permission signée Miron, datée du 18ème jour d'aoust 1602.

La deuxième signée Drouard, datée du 20ème jour de mars 1604, par laquelle ladicte Louise de Verdun aurait esté séparée de biens dudict Gouffé, etc...

Item, un contract en pappier signé pour coppie par Goguyé et Levasseur le 30ème jour d'avril 1603, pour la vente à Me Guillaume de Verdun, son frère, d'une cinquième portion qui appartenait à ladicte Louise de Verdun par le decedz de Claude de Verdun, son frère, les cinq faisant le tout de la moityé d'une maison scize rue des Arcis où pend pour enseigne " *l'Escriptoire* ", pour 40 livres tournoiz de rentes et 26 livres tournoiz comptant et la cinquième partie de 200 livres tournoiz de rentes.

Item, une constitution passée par devant Mes Landry et Levasseur, datée du 19ème jour de juillet 1600.

Inventaire des meubles, linge, habits, joyaux, etc... (description comprenant 7 pages trop difficiles à lire)

**Etude XIII registre 13 Me CARTIER 2<sup>ème</sup> semestre 1631 : bail à loyer du 6 mars 1631 par Richard Fame à Jehan de Verdun**

Par devant les notaires soussignés fut présent en sa personne honorable Richard Fame " *marchant chappellier et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue Planche N., paroisse St Jacques de la Boucherie, lequel de son bon gré et bonne volonté a recoignu et confessé avoir baillé et deslissé et par ces présentes recoignait et confesse bailler et deslaiser à tiltre de loyer et prix d'argent par an du jour de Pasques prochain jusques à trois ans francs accomplis et promet garentir de tous troubles et faire jouir ledict temps durant à honorable homme Jehan de Verdun " *marchant bonnetier à Paris* ", demeurant rue Haulte N., paroisse St Médéricq, à ce présent recepvant pour luy audict tiltre ledict temps durant les lieux despandant d'une maison que ledict Fame tient et occupe et dont il a bail du sieur Tuillier

Premièrement, une boutique avec boutique, la seconde chambre, ung bougt attenant soulspeute à la boutique et soulspeute au bouge de la seconde chambre et deux petites couches, le tout despandant de ladicte maison.

Sera tenu ledict bailleur de faire a ses despens la cloison entre sa boutique et celle qu'il baille audict de Verdun, etc... pour la some de 380 livres toumoiz par trimestre de chacun an.

**Etude CXII registre 16 Me VAULTIER 1er semestre 1631 : vente d'un dixième de maison le 20 avril 1631 par Louis de Verdun à Guillaume de Verdun**

Me Louis de Verdun " *greffier des jurés marchands charpentiers de France* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéricq, confesse avoyr ceddé, quitté, deslissé et transporté par la présente comme cedde, quitte, deslisse et transporte et promet garentir de tous troubles . . .



à Me Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* ", demeurant en ceste ville de Paris, rue des Arcys, paroisse St Médériq, son oncle, cy présent et acheptant pour luy et ses hoirs et ses ayant droit le temps advenu la dixième partie et portion par indivis, les dix faisant le tout d'une maison rue Jehan Painmollet, appartenant audict Louis de Verdun par le deslissement de feu honorable femme Noëlle Leroy au jour de son décedz veufve de feu honorable homme Me Jehan de Verdun, ses père et mère et par le deslissement de Me Edmé Bonot " *notaire et garde-nottes au Chastelet de Paris* " et de Vallance de Verdun sa femme, soeur dudict Louis de Verdun, pour la somme de 800 livres tournois, etc... Quittance du 10 septembre 1644 par Louis de Verdun.

#### **Arrangement à l'amiable du 1er juin 1631 entre Guillaume de Verdun et Marguerite de Verdun**

Par devant les notaires soussignés, furent présents en leurs personnes, honorable homme Me Guillaume de Verdun et Marguerite de Verdun, sa soeur, veufve de Cyprian Leproust, lesquels ont recoignu avoir ce jourd'huy fait compte à l'amiable de tous et chacuns des loyers que ladicte veufve prestend estre deulz sur la succession dudict Sieur Leproust par ledict de Verdun, à cause de l'occupation d'ung dixième du total de la maison de " *l'Escriptoire* " lequel dixième appartenait à ladicte veufve par la succession de feu Me Claude de Verdun, son frère. Et ce, de tout le temps passé depuis que ledict defunt Leproust avait fait bail audict Guillaume de Verdun jusques au jour de son decedz et tous les loyers de la boutique servant de bureau aux " *jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* ", despendant de ladicte maison de " *l'Escriptoire* ", en plus de la somme de 21 livres 13 sols 4 deniers, receus sur lesdicts loyers par sentence du 2ème jour de décembre 1612 signée Leproust, plus les grosses réparations donct ladicte veufve pouvait estre obligée pour lesdicts dixièmes faits en ladicte maison, arrangement à l'amiable moyennant la some de 200 livres tournoiz, etc...

#### **Vente du 2 juin 1631 par Marguerite de Verdun à Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, honorable Me Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* ", demeurant en ceste ville de Paris, rue des Arcys, paroisse St Médériq, d'une part.

Et Marguerite de Verdun sa soeur, veufve de Cyprian Leproust, d'autre part, laquelle par les présentes cedde, quitte, deslaisse, transporte et promet garentir de tous troubles ... à Me Guillaume de Verdun son frère, cy présent et acheptant pour luy et ses ayant droit le temps advenu, la dixième partie et portion par indivis, reçue en héritage sur les biens de feu Claude de Verdun son frère, les dix faisant le tout d'une maison sise rue des Arcys à l'enseigne de " *l'Escriptoire* ", estant en la censive du fief de Coquatrix à Paris, à charge la totalité de 50 sols tournoiz de rentes foncières, moyennant 50 livres de rentes annuelles et perpétuelles de bail d'héritage que ledict Guillaume de Verdun a promis et s'oblige bailler et payer à ladicte Marguerite de Verdun, sa soeur, aux quatre quartiers de l'an, sa vie durant, etc...

#### **Etude CXII registre 18 Me VAULTIER 2ème semestre 1631 : arrangement à l'amiable du 31 août 1631 entre Guillaume de Verdun et Louis de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Louis de Verdun " *greffier des jurés marchands chapelliers de France* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq, d'une part et Me Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* ", demeurant en ceste ville de Paris, rue des Arcys, paroisse St Médériq, d'autre part. Ledict Louis de Verdun le jeune prestendait sur la succession des defunts Jehan de Verdun et Noëlle Leroy sa femme, ses parents décedés, pour l'occupation d'une partie de la maison de rue Jehan Painmollet par ledict Guillaume de Verdun l'aisné. Arrangement à l'amiable, etc... (suite illisible)

#### **Inventaire des biens de Marguerite de Verdun veuve de Cyprian Leproust, le 25 novembre 1631**

L'an mil six cent trente et ung et le 25ème de novembre avant midy, à la requeste de Me Jehan Leproust " *greffier des oeuvres de maçonnerie et de charpenterie et bourgeois de Paris* ", demeurant au cul de sac rue de la Tascherie, tant en son nom que comme tuteur de Magdeleine et Françoise Leproust, ses sœurs myneures, d'Anthoine Leproust " *bourgeois de Paris* ", demeurant au cul de sac rue de la Tascherie, subrogé tuteur desdictes myneures et curateur de son frère cy après nommé Cyprian Leproust, émancipé d'aage, jouissant de ses biens, sous l'autorité dudict Anthoine Leproust son curateur, demeurant à Paris au cul de sac rue de la Tascherie, paroisse St Médéric, d'honorable homme Nicolas Maheu " *marchand mégissier et bourgeois de Paris* ", demeurant sur le quay de la Mégisserie, paroisse St Germain l'Auxerrois, à cause de honorable femme Elisabeth Leproust sa femme de luy autorisée en ceste partie, de noble homme Me François Dupré " *Conseiller du Roy aux eaux et forests de la table de marbre du Pallais* ", demeurant à Paris, rue St Victor, paroisse St Nicolas du Chardonneret, à cause de dame Marye Leproust sa femme de luy autorisée en ceste partie et de noble homme Me Roland Cosnard " *Conseiller du Roy* " et dame Marguerite Leproust sa femme, de luy autorisée en ceste partie, demeurant à Paris (rue illisible) paroisse St Paul.

Lesdicts Leproust en tant qu'héritiers de feu Me Cyprian Leproust en son vivant " *greffier des jurés et prud'hommes* " et de feu dame Marguerite de Verdun, leurs père et mère, en la conservation des droits de qu'il appartiendra, fut par Jehan Desnotz et Renaud Vaultier " *notaires et garde-nottes du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris* ", fait inventaire de chacung des biens meubles et immeubles, tiltres et papiers estant en la succession desdicts sieur et dame Leproust ... à Paris en la rue Jehan Painmollet en laquelle ledict Leproust est déceddé le 1er jour de janvier 1630 et en aultre maison... sise au village de Passy où ladicte dame Leproust est déceddée le 31ème jour de juillet dernier, etc...

Inventaire des meubles, linges, vêtements, vaisselle, bijoux, etc.... (description comprenant quinze pages)

Inventaire des papiers : premièrement, le contract de mariage entre Cyprian Leproust et Marguerite de Verdun, daté du 4ème jour d'apvril 1591, passé par devant Me Decorbye.

Item, une copie par Me Desnotz du partage fait par Me Guillaume de Verdun l'ainé, tuteur de Marguerite de Verdun et héritier de Me Jehan de Verdun, leur père, daté du 8ème jour de may 1588, etc...

Item, un compte par ledict desfunt Cyprian Leproust pour achat de maison, etc...

Item, un contract passé par devant Me Mahieu et Hault de Sens pour achat de maison par ledict desfunt Cyprian Leproust, etc... Cet inventaire comporte 23 pages d'une écriture presque illisible.

### **Etude CXII registre 20 Me VAULTIER 2ème semestre 1632 : quittance de maison du 17 août 1632 par Louis de Verdun à Edmé Bonot**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes :

Louis de Verdun " *greffier des jurés marchands charpentiers de France* " demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq et Barbe Benoist, sa femme de luy duement autorisée, lesquels confessent avoir receu de Me Edmé Bonot " *notaire et garde-nottes du Roy Nostre Sire au Chastelet de Paris* ", au nom et comme tuteur d'Edmé Bonot, son fils mineur d'ans, de lui et de desfunte Vallance de Verdun jadis sa femme, la somme de 3767 livres tournoiz 10 sols faisant moityé de la somme de 7410 livres tournoiz soit 3705 livres toumoiz laquelle a été vendue et adjugée audict Bonot comme plus offrant du 8ème may dernier pour le fonds et propriété d'une maison sise à Paris rue Jehan Painmollet ... qui appartenait pour moityé auxdicts Louis de Verdun et feu Vallance de Verdun, héritiers des desfunts Jehan de Verdun et Noëlle Leroy, leurs parents déceddés.

Et encore 62 livres 10 sols de 125 livres provenant des meubles prisés dans ladicte maison ... par acte ayant esté passé par devant Mes Guion et Hault de Sens le 9ème jour d'aoust 1624 ...

Louis de Verdun a promis faire ratifier l'acte par ladicte Benoist sa femme, dès qu'elle aura atteint l'age de 25 ans le 22ème jour d'octobre 1637.

Ratification par Barbe Benoist le 15ème jour d'apvril 1638, à présent aagée de 25 ans passés.

### **Etude CXII registre 20 Me VAULTIER 2ème semestre 1632 : bail de maison du 20 novembre 1632 par les héritiers de Cyprian Leproust et de Marguerite de Verdun**

Fut présent M. Anthoine Leproust " *bourgeois de Paris* " demeurant rue de la Tascherye, paroisse St Médériq, tant en son nom que comme procureur de Me Jehan Leproust " *greffier des oeuvres de massonneries et de charpenteries et bourgeois de Paris*, tant en son nom que comme tuteur de Magdeleine et Françoise Leproust, ses sœurs, de honorable homme Nicolas Maheu " *marchand mégissier et bourgeois de Paris* ", demeurant sur le quay de la Mégisserie, paroisse St Germain l'Auxerrois, à cause d'honorable femme Elisabeth Leproust sa femme, de noble homme Me François Dupré " *Conseiller du Roy aux eaux et forests de la table de marbre du Pallais* " demeurant a Paris rue St Victor, paroisse St Nicolas du Chardonneret, à cause de dame Marye Leproust sa femme, de noble homme Me Rolland Cosnard " *conseiller et eslu pour le Roy en l'eslection de Bar sur Aube* " et dame Marguerite Leproust sa femme, demeurant à Paris (rue illisible) paroisse St Paul et de Cyprian Leproust, émancipé d'age, jouissant de ses biens et droits sous l'autorité dudict Anthoine Leproust son curateur, demeurant à Paris au cul de sac rue de la Tascherie, paroisse St Médériq.

Lesdicts Leproust frères et sœurs, héritiers des desfunts Cyprian Leproust et dame Marguerite de Verdun, jadis sa femme, leurs père et mère, fondé de deux procurations passées par devant les notaires soussignés ayant pouvoir par icelles de faire ce qui en suit duquel est apparu auxdicts notaires, lequel nommé a par ces présentes baillé et deslaissé à tiltre de loyer et prix d'argent, du jour de Pasques prochain venant et jusqu'a cinq ans prochains après ensuite finis et accomplis et promet garentir dudict jour à Laurent Coignet, une maison scize à Paris rue de la Corroyerie au prix de neuf vingt livres tournoiz de loyer, pour et par chacune des cinq années, etc. .

### **Bail du 20 décembre 1632 par les héritiers de Cyprian Leproust et de Marguerite de Verdun**

Fut présent Anthoine Leproust, fondé de deux procurations passées par devant les notaires soussignés ayant pouvoir par icelles de faire ce qui en suit duquel est apparu auxdicts notaires, lequel nommé a par ces présentes baillé et deslaissé à tiltre de loyer et prix d'argent, du jour de Pasques prochain venant et jusqu'à cinq ans prochains après, ensuite finis et accomplis et promet garentir dudict jour a noble Estienne Muttin, Escuier, Sieur de Belleconot, à ce présent et acceptant, prendre pour luy et ses ayant droit audict temps pendant ledict temps durant, une maison scize a Paris rue Jehan Painmollet, consistant en ung corps d'hostel, court, lieulx d'aisances et appartenances, icelle appartenant audict Leproust et à ses frères et sœurs, où en laquelle est a présent demeurant noble homme Mr François de la Garde " *Conseiller du Roy et trésorier général de la marine du Levant* ", de la déclaration plus ample de laquelle maison ledict preneur se contente pour l'avoir vue et visitée pour en jouir ... Ledict bail fait aux charges qui en suivent moyennant la somme de 405 livres tournoiz de loyer pour et par chacune des cinq années ...

### **Etude CXII registre 21 Me VAULTIER 1er semestre 1633 : partage de rentes le 15 mars 1633**

Fut présent en sa personne Me Louis de Verdun " *l'ung des greffiers des jurés et prud'hommes* ", demeurant à Paris rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq, d'une part. Et Me Edmé Bonot " *notaire et garde nottes au Chastelet de Paris* ", demeurant rue St Martin, paroisse St Médériq, au nom et comme tuteur d'Edmé Bonot, fils myneur d'ans de luy et de desfunte Vallance de Verdun, jadis sa femme, d'autre part ... lesdicts de Verdun et myneur héritiers chacung pour moityé de desfunt Me Jehan de Verdun, en son vivant aussy " *greffier des jurés du Roy* " et de desfunte Noëlle Leroy, père et mère dudict Jehan de Verdun et ayeuls dudict myneur, etc... Accord pour rentes à partager suivant le contract fait après le décès de Noëlle Leroy, daté du 13 novembre 1628 par devant Mes Lybault et Blossé ...

### **Achat de maison du 15 avril 1633 par Louis de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Estienne Benoist, d'une part et Louis de Verdun " *greffier des jurés marchands charpentiers de France* " demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médériq et Barbe Benoist, sa femme de luy duement autorisée, d'autre part, à ce présent et acceptant pour luy et ses hoirs et ayant cause le temps advenu ..., la huitième partye et portion par indivis d'une maison sise à Paris rue de la Harpe, où pend pour enseigne " *I'Ours* ", consistant en .... (description trop difficile à déchiffrer), provenant de la succession de Robert Benoist et Valentine Cordier parents décédés dudict Estienne Benoist et de ladite Barbe Benoist, etc... (suite illisible)

### **Vente de maison du 20 avril 1633 par Louis de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Louis de Verdun " *greffier des jurés marchands charpentiers de France* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéricq et Barbe Benoist, sa femme de luy duement autorisée, d'une part et honorable homme Jehan Ouvrard " *maistre barbier et chirurgien* ", à ce présent et acceptant pour luy et ses hoirs et ayant cause le temps advenu, d'autre part ... pour achat d'une maison sise à Paris rue de la Harpe, où pend pour enseigne " *I'Ours* "....

### **Etude CXII registre 21 Me VAULTIER : inventaire des biens de Jehan Langlois le 12 mai 1633**

L'an mil six cent trente-trois et le 12ème de may avant midy, à la requeste de Jehan Langlois, Louis Langlois, Catherine Langlois et Marguerite Langlois, veuve de Guillaume de Verdun, lesdicts Langlois en tant qu'héritiers de feu Jehan Langlois et de feu Marguerite Duboys, leurs père et mère, en la conservation des droits de qu'il appartiendra, fut, par Jehan Desnotz et Renaud Vaultier, notaires et gardenottes du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris, fait inventaire de chacung des biens meubles et immeubles, tiltres et papiers estant en la succession desdicts Langlois, etc...

### **Contrat de mariage du 21 juin 1633 entre Marguerite Langlois et Thomas Maynon**

Marguerite Langlois, veuve de Guillaume de Verdun, était assistée des témoins suivant : Jehan Langlois, Louis Langlois, Catherine Langlois, Louis du Boys, Pierre de Héricourt, Guillaume de Verdun son beau-père, Mr Lecoq, Me Martin Mahieu " *procureur* " et M. Myllochyn.

### **Etude CXII registre 22 Me VAULTIER : achat de maison du 24 août 1633 par Louis de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Me Jehan Mahieu " *commissaire ordinaire des guerres* ", demeurant à Paris rue Guérin Boisleau, paroisse St Nicolas des Champs, lequel cedde, quitte et transporte par la présente et promet garentir de tous troubles à Louis de Verdun " *greffier des jurés marchands charpentiers de France* ", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéricq, à ce présent et acceptant pour luy et ses hoirs et ayant cause le temps advenu ... La moityé par indivis d'une maison sise au village de Valmartin, en la Prévosté de Poissy consistant en ... (description trop difficile à déchiffrer) provenant de l'héritage de feu Me Martin Mahieu vivant " *notaire au Chastelet de Paris* " et de feu Catherine de Verdun jadis sa femme, etc...

### **Etude CXII registre 22 Me VAULTIER : contrat de rentes du 18 septembre 1633**

Fut présente en sa personne Charlotte de Fontlebon veuve de Nicolas de Verdun demeurant à Conflans lès Paris, etc.. (non étudié)

### **Etude CXII registre 23 Me VAULTIER 1er semestre 1634 : vente d'office du 5 février 1634 par François Péliisson à Louis de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Me François Péliisson " *huissier sergent à cheval au Chastelet de Paris* ", lequel a par ces présentes vendu à Louis de Verdun " *greffier et clerk des oeuvres de massoneries et charpenteries et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéricq, à ce présent et acceptant, l'estat et office " *d'huissier sergent à cheval au Chastelet de Paris* " appartenant audict Péliisson et duquel il est pourvu, paisible, etc... pour la somme de 800 livres tournoiz.

### **Partage des biens de Cyprian Leproust et de Marguerite de Verdun le 5 mars 1634**

Furent présents en leurs personnes Jehan Leproust " *greffier des oeuvres de maçonnerie et de charpenterie et bourgeois de Paris* ", Anthoine Leproust " *huissier* ", Cyprian Leproust, émancipé d'age, jouissant de ses biens et droits, autorisé dudict Anthoine Leproust, demeurant à Paris au cul de sac rue de la Tascherye, paroisse St Médéricq, honorable homme Nicolas Maheut " *marchand mégissier et bourgeois de Paris* ", demeurant sur le quay de la Mégisserie, paroisse St Germain de l'Auxerrois, à cause d'honorable femme Elisabeth Leproust sa femme, noble homme Me François Dupré " *Conseiller du Roy aux eaux et forests de la table de marbre du Pallais* ", demeurant à Paris, rue St Victor, paroisse St Nicolas du Chardonneret, à cause de dame Marye Leproust sa femme et noble homme Mr Rolland Cosnard " *Conseiller et eslu pour le Roy en l'eslection de Bar sur Aube* " et dame Marguerite Leproust sa femme, demeurant à Paris (rue illisible) paroisse St Paul, lesdictes dames de leurs marys duement autorisées. Lesdicts Leproust frères et sœurs, héritiers des desfunts Cyprian Leproust et dame Marguerite de Verdun leurs père et mère et aussy de Magdeleine et Françoise Leproust, leurs sœurs décédées, etc...

Partage des biens meubles en six lots ...

Acte suivi du partage de l'argent provenant de la vente des meubles.

### **Etude CXII registre 23 Me VAULTIER 1er semestre 1634**

#### **Vente de rentes du 21 avril 1634 par François Dupré à Anthoine Leproust**

Furent présents noble homme Me François Dupré " *Conseiller du Roy aux eaux et forests à la table de pierre du Pallais à Paris* " et dame Marie Leproust sa femme de luy duement autorisée, demeurant rue St Victor, paroisse St Nicolas du Chardonneret, lesquels par ces présentes ont vendu, ceddé, quitté, transporté et baillé et promettent l'ung pour l'autre et chacung d'eulx ... à Anthoine Leproust " *bourgeois de Paris* ", demeurant rue de la Tascherye, paroisse St Médéricq, à ce présent et acceptant ... 80 livres de rentes aussy les arrerages qui sont eschus de puis le 16ème d'apvril 1633 jusqu'à ce jourd'huy, appartenant audict Dupré et sa femme par acte du 16ème jour de novembre 1626 pour la some de 1 280 livres tournoiz pour le principal de ladicte rente, etc... eschue au partage des biens de leurs parents décedés en date du 5ème jour de mars 1634 par lesdicts notaires soussignés.

### **Etude CXII registre 24 Me VAULTIER : rentes d'héritage par Geneviève Cens à Louis de Verdun**

Fut présente Geneviève Cens, fille usant et jouissant de ses droits, demeurant au lieu de la Courtille, paroisse St Laurent, laquelle comme héritière seule des desfunts Jean Cens " *compagnon maçon* " et Geneviefve Richer sa femme, ses père et mère, a recoignut et confessé estre propriétaire d'une maison au lieu sus desclaré sur lesquels lieux, M. Louis de Verdun et Barbe Benoist sa femme, fille et héritière des desfunts Robert Benoist et Valentine Cordier sa femme, ses père et mère, ont droit de prendre et par mois pour chacung an au jour de St Martin d'hiver, dix-huit livres de rentes de bail ... par acte passé par devant ANCIEUX et LELUART le 20ème de septembre 1617, par lequel lesdicts Benoist avaient vendu audict Cens et à sa femme, ladicte maison et jardin pour ce quoi ladicte Geneviève Cens a par ces présentes promis auxdicts de Verdun et sa femme, s'acquitter de ladicte rente, etc...

#### **Vente d'office du 11 novembre 1634 par Louis de Verdun à Denys Guérin**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Louis de Verdun " *greffier et clerk des oeuvres de massoneries et charpenteries et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéricq, lequel a par ces présentes promis et promet à Denys Guérin " *praticien* ", demeurant rue des Barriers, paroisse St Paul, à ce présent et acceptant, d'obtenir lettres et provisions au nom et proffit dudict Guérin, d'un office " *d'huissier sergent à cheval au Chastelet de Paris* " moyennant la some de 1 600 livres tournoiz, etc...

**Etude CXII registre 25 Me VAULTIER 1er semestre 1635 : vente de rentes du 31 janvier 1635 par Cyprian Leproust à Anthoine Leproust**

Fut présent M. Cyprian Leproust, l'un des " *cheveu-légers de la compagnie de Monseigneur le Duc d'Orléans, frère unique du Roy* ", demeurant de présent à Paris rue de la Tascherye, paroisse St Médéricq, émancipé d'age et jouissant de ses droits, fils des desfunts Cyprian Leproust " *greffier des oeuvres de maçonnerye et charpenteryes et bourgeois de Paris* " et de dame Marguerite de Verdun, sa femme, lequel en la présence et de l'avis de Jehan Leproust " *greffier des oeuvres de maçonnerye et charpenteryes* ", de Nicolas Maheut " *marchand mégissier et bourgeois de Paris* ", beau-frère à cause de dame Elisabeth Leproust sa femme et de noble homme Me François Dupré " *Conseiller du Roy aux eaux et forests à la table de pierre du Pallais à Paris* ", aussy beau-frère à cause de dame Marie Leproust, sa femme.

Ledict Cyprian Leproust a par ces présentes vendu, créé, constitué, assis et assigné et promis garentir de tous troubles qui ne puissent affecter généralement ... et par ces présentes vend à Monsieur Anthoine Leproust, son frère " *bourgeois de Paris* ", demeurant en ladicte rue de la Tascherye, à ce présent et acceptant, acheptant pour luy, ses hoirs et ayant cause, 50 livres de rentes que ledict constituant s'oblige bailler et payer audict achepteur, desdicts hoirs et ayant cause ou au porteur en icelle ville de Paris, aux quatre quartiers en ladicte rente esgallement, dont le premier terme eschoira le dernier jour de mars prochain por portion de ladicte rente et continuan ... Item sur 200 livres de rentes donées par les héritages de feu M. Nicolas LESEQ " *Chancellier en la Chancellerye* ", lequel l'aurait constitué audict desfunt Leproust, appartenant audict constituant par la succession et come héritage ... des desfunts ses père et mère, par le partage des biens desquelles successions fait entre luy et ses frères par devant lesdicts notaires soussignés, le 8ème jour d'avril 1634, lesdicts héritages luy sont eschus come généralement sur tout et chacung ses aultres biens, etc... Ceste constitution moyennant la some de 900 livres que ledict Cyprian Leproust confesse avoir eu et reçu dudict Anthoine Leproust qui luy a baillé, compté, nombré en la présence des notaires soussignés, en pistolles et monnoyes, le tout bon dont il se contante et en quitte, dessaisissant et voulant, etc... qu'il ratifiera dès qu'il aura atteint sa majorité, à l'age de 25 ans passés, etc... Ledict Cyprian Leproust a eslu son domicile en icelle ville de Paris, en la maison où est à présent demeurant Louis de Verdun, son cousin " *greffier des oeuvres de maçonnerye et charpenteryes* ", sise rue Jehan Painmollet en ladicte paroisse St Médéricq, auquel lieu promet s'obligeant et renonceant.

Et le 25ème jour de janvier après midy 1638 est comparu par devant les notaires soussignés ledict Cyprian Leproust, à présent majeur de 25 ans ainsy qu'il a dit, lequel après lecture à luy faite par l'un desdits notaires ... du contract de constitution cy dessus ecript, a ratifié, confirmé et approuvé iceluy, etc...

**Vente de rentes du 19 février 1635 par Guillaume de Verdun à Hierosme CAGNYE**

Par devant les notaires soussignés fut présent en sa personne, Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres et bastiments du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris et bourgeois de Paris* ", demeurant rue des Arcys, paroisse St Médéricq, lequel a par ces présentes vendu, créé, constitué, assis et assigné à Hierosme Cagnyé " *bourgeois de Paris* ", demeurant rue Judas, paroisse St Pierre, à ce présent et acceptant pour luy et ses hoirs et ayant cause le temps advenu, 100 livres de rentes annuelles et perpétuelles ... moyennant la some de 1800 livres tournoiz de principal, etc...

**Etude CXII registre 27 Me VAULTIER : quittance d'office du 20 mai 1636 par Louis de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Louis de Verdun, " *greffier et cleric des oeuvres de massoneryes et charpenteryes et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Médéricq, confesse avoir eu de Me Denys Guérin, " *huissier sergent à cheval au Chastelet de Paris* " et Perrette de la Loure, sa femme lesquels s'acquittent de la somme de 1631 livres tournoiz, savoir 1 600 livres de principal et 31 livres d'interests, etc...

**Etude CXII registre 29 Me VAULTIER : vente d'office du 8 mars 1637 par Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Guillaume de Verdun " *clerc de l'Escritoire des jurés massons charpentiers et prud'hommes de ceste ville Prévosté et Vicomté de Paris et bourgeois de Paris* " y demeurant rue des Arcys, paroisse St Médéricq, d'une part, lequel a par ces présentes vendu à Anthoine Leproust " *bourgeois de Paris* ", demeurant rue de la Tacherye en ladicte paroisse, à ce présent et acceptant, d'aultre part, l'estat et office de " *clerc de l'Escritoire des jurés massons charpentiers et prud'hommes de la ville Prévosté et Vicomté de Paris* ", appartenant audict de Verdun et duquel il est pourvu depuis janvier 1583, son acte de réception audict office lui escheu audict moys, audict Chastelet payé par Me Jehan de Verdun son père pour les causes y déclarées au moys de may 1575, le tout attaché sous le controsle de la Chancellerye, plus les quittances du prix et droit annuel payé par ledict M. Guillaume de Verdun pour ledict office jusqu'à la présente année 1637... moyennant la somme de 6 000 livres que ledict Anthoine Leproust s'oblige à payer audict de Verdun, etc...

### **Vente d'office du 20 mars 1637 par Guillaume de Verdun à Julien Amelot**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Guillaume de Verdun " *clerc des oeuvres des bastiments du Roy et bourgeois de Paris* ", y demeurant rue des Arcys, paroisse St Médéricq, lequel a par ces présentes vendu à M. Julien Amelot, l'ung des " *clerc de l'Escritoire des jurés massons et charpentiers de ceste ville Prévosté et Vicomté de Paris* ", demeurant à Paris en ladite rue et paroisse, à ce présent et acceptant, l'estat et office de " *clerc des oeuvres des bastiments du Roy à Paris* " appartenant audict de Verdun et duquel il est pourvu, receu et paisible, jouissant aux gages de vingt-deux livres seize sols huit deniers à prendre sur le douayre du Roy et à icelle eschéance appartiendra audict Amelot, par procuracion passée en son nom et proffit par devant ledict notaire soussigné, audict jour et copie collationnée audict jour des lettres de provisions qu'a obtenues ledict de Verdun dudict office de sa maison, datées du 22ème jour de mars 1595 et duquel accordé réception en icelluy office au Chastelet de Paris et par devant Messieurs les Trésoriers de Paris, plus les quittances du droit annuel il a payé pour la conservation dudict office pour les années 1636 et 1635, les originaux desquelles pièces ledict de Verdun promet fournir audict Amelot, savoir iceulx desdictes provisions et réception quand il aura pu retrouver iceulx et les quittances de droit annuel auxdictes lettres des années précédentes ... moyennant la somme de 1000 que ledict Amelot s'oblige à payer, somme baillée et payée audict de Verdun dans six mois prochains du jour de sa dicte réception, etc...

### **Etude CXII registre 29 Me VAULTIER 1er semestre 1637 : quittance d'office du 13 mai 1637 par Jehan Couart à Louys de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Jehan Couart " *sergent Royal* " demeurant à Juvisy, lequel a confessé avoir receu de Louys de Verdun " *greffier des ouvriers de massonnerye et charpenterye de Paris* ", demeurant rue Jehan Painmollet paroisse St Merry, à ce présent et acceptant ... la somme de 540 livres 6 sols, savoir les 540 livres 6 sols cy-devant fournies par ledict Couart audict de Verdun sur et à moing de la somme de 1100 livres pour laquelle il luy avait promis fournir les lettres de provisions en son nom et proffit dudict office " *d'huissier sergent à cheval du Chastelet de Paris* ", faute de quoi faire ledict Couart avait obtenu condamnation au Chastelet de Paris le 7ème jour de mars dernier, pour ledict Louys de Verdun, de luy rendre ladite somme de 540 livres 6 sols, intérêts et dépenses, pour lesquelles somes ledict Couart quitte et descharge ledict de Verdun de ladite promesse qu'il luy avait faite ... parceque ledict de Verdun avait payé ondict nom dudict Couart le droit de résignation au marc d'or dudict office et iceluy fait taxer en sondict nom, etc...

### **Etude CXII registre 35 Me VAULTIER 1er semestre 1640 : inventaire des biens de Thomas Maynon à la demande de Marguerite Langlois, le 27 février 1640**

L'an mil six cent quarante et le 27ème de février avant midy, à la requeste de Marguerite Langlois, veuve en premières nopces de Me Guillaume de Verdun et en secondes nopces de feu M. Thomas Maynon, en la conservation des droits de qu'il appartiendra, fut, par Me Turmenyers et Me Vaultier, notaires et gardes-nottes du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris, fait inventaire de chacung des biens meubles et immeubles, tiltres et papiers estant en la succession dudict desfunt M. Thomas Maynon, etc...

**Acte relevé pour mémoire mais non étudié.**

### **Etude CXII registre 39 Me VAULTIER 1er semestre 1642 : contrat de mariage du 28 avril 1642 entre Jehan de Lepreuil et Marguerite de Verdun**

Par devant les notaires garde-notes du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, soulz signés, furent présents en leurs personnes, Jehan de Lepreuil, esquier, Sieur de la Renouandière " *précepteur gouverneur des pages de l'escurye du Roy* ", demeurant à St Germain des Prés lez Paris sur le quay de la rivière de Seyne, devant le port Malacquet, paroisse St Sulpice, pour luy et en son nom, d'une part.

Et dame Marguerite Langlois, veuve de M. Thomas Maynon, vivant " *recepveur des ... foraynes en Picardy* " et auparavant femme en premières nopces de desfunt Me Guillaume de Verdun, son premier mary, en son vivant " *Conseiller du Roy et grenetier au grenier et magasin à sel de Meaulx* ", demeurant à Paris, rue et paroisse St Nicolas des Champs, au nom et comme stipulant en ceste partye pour Marguerite de Verdun, fille dudict desfunt Sieur de Verdun et d'elle, à ce présente et de son consentement, d'aultre part.

Lesquelles partyes, en la présence et par l'advis et du consentement de leurs parents et amys cy après nommés. Seavoir de la part dudict Jehan de Lepreuil, de M. Robert du BOYS, au nom et comme procureur de Magdeleine LECONTE, veufve de feu André de Lepreuil, etc...

Et de la part de ladite Marguerite de Verdun, de Guillaume de Verdun, "*bourgeois de Paris*", son ayeul, de noble homme Louys Langlois, oncle maternel, de Louys de Verdun, "*bourgeois de Paris*", de Me Claude Mahieu, "*procureur en Parlement*", cousins, de noble homme Me Pierre Lecoq, "*Secrétaire du Roy*", de Me François de France, "*huissier*", cousin à cause de sa femme, etc ...

Les futurs espoux seront souz le régime de la communauté suivant la coustume de la ville de Paris.

La future espouze recevra en dot tous les biens provenant de la succession de son père, y compris le douaire de sa mère, à l'exception toutefois de 6000 livres tournoiz que ladite Marguerite Langlois s'est obligée payer aux dames de St Thomas pour la profession de Religion d'Elisabeth de Verdun, sa fille, soeur de la future espouze, sans que les futurs espoux puissent rien demander ni reprendre aucune chose sur ce qui leur a esté donné et cédé, etc...

3000 livres tournoiz demeureront propres à la future espouse en douaire préfix ou à choisir suivant la coustume de Paris ... les futurs espoux seront logés et nourris pendant quatre ans ...

Donation à Marguerite de Verdun de maisons et de terres à Migneaux, paroisse de Poissy, appartenant à Guillaume de Verdun son ayeul paternel, avec la jouissance d'un corps d'hostel à Marguerite Langlois et usage en commung de la cour, etc...

Fait et passé l'an mil six cens quarante-deux et le 28ème jour d'avril, en l'estude de Me Vaultier.

#### **Etude CXII registre 40 Me VAULTIER 2ème semestre 1642 : vente d'office du 6 décembre 1642 par Louys de Verdun à Anthoine Lhéritier**

Par devant les notaires soussignés fut présent en sa personne, Me Louys de Verdun "*clerc des jurés massons et charpentiers de Paris*" demeurant rue de la Verrerie, paroisse St Merry, lequel a par ces présentes vendu à Anthoine Lhéritier, "*bourgeois de Paris*", demeurant rue Jehan Painmollet, paroisse St Merry ... l'estat et office de "*clerc des jurés massons et charpentiers de Paris*" duquel ledict de Verdun est pourvu et paisible, jouissant aux gages de..? a baillé sa démission au nom dudict Lhéritier, etc...

#### **Etude CXII registre 43 Me VAULTIER 1er semestre 1644 : vente de maison du 24 mars 1644 par Guillaume de Verdun**

Par devant les notaires soussignés fut présent Guillaume de Verdun "*bourgeois de Paris*" demeurant en la Vieille rue du Temple, paroisse St Nicolas des champs, lequel a par ces présentes vendu, cédé, quitté, transporté et deslissé et promis garantir de tous troubles, dons, douaires ou hypothèques, substitutions et empeschemens généralement quelconques, à honorable personne Jehan Denys "*maistre faiseur d'instruments domestiques et bourgeois de Paris*" et Anthoinette Blondeau, sa femme de luy autorisée par l'effet des présentes, demeurant audict Paris rue St Denys, paroisse St Jacques de la Boucherie, à ce présents et acceptant, acheptant pour eulx et leurs hoirs et ayant cause, une maison avecq toutes ses appartenances et deppandances ainsy qu'elle se poursuit et comporte et extend de toutes parts et de fonds en combles, scize audict Paris rue des Assis (anciennement Arcys), paroisse St Medéricq, faisant l'un des coings de ladite rue et de la rue Jehan Painmollet en laquelle est pour enseigne "*l'Escriptoire*", tenant d'une part à une maison appartenant à la veufve Cour et ses enfants dans la rue Jehan Painmollet d'un bout, à suivante maison appartenant au Sieur Langlois en d'autre bout, par devant sur ladite rue des Assis, appartenant audict Sieur de Verdun, tant de son propre que de son acquest, estant en la censive du fief de Haron dit Coquatrix et chargée envers ledict fief de huit deniers parisis de cens et encore chargée envers la *Grande confrayrie des bourgeois de ceste ville* de quarante sols parisiens d'octroi de la condition qu'elle est, et ce pour tout, sans autres charges et de toutes hypothèques et de biens quelconques, sinon des rentes à présent desclarées, franche et quitte des arrérages d'octroi de 40 sols et rentes persues du passé jusques au dernier jour du présent mois de mars et pour ledict Denys et sa femme achepteurs, leurs hoirs et ayant cause, jouir, faire et disposer de ladite maison, appartenances et deppandances d'icelle, comme à eulx appartenant, à commencer la jouissance dudict dernier jour du présent mois de mars, ceste vente faite à la charge dudict cens et rente de 40 sols parisiens.

Et encore à la charge de, par lesdicts Denys et sa femme achepteurs, payer et continuer comme ils promettent, s'obligeant faire l'un pour l'autre, chacun d'eulx seuls pour le tout, sans division, dissencion et fidéicomis (sic), à la descharge dudict de Verdun vendeur, 150 livres de rentes en trois parties racheptables chacune d'icelle de 800 livres au denier 16, montant ensemble à 240 livres, a commencer du dernier jour du présent mois de mars, deues par ledict de Verdun vendeur.

La première rente de 50 livres à Anthoine Leproust "*greffier des oeuvres de massonneryes et de charpentryies et bourgeois de Paris*", comme héritier en partye de defunte honorable femme Marguerite de Verdun, veufve de Cyprian Leproust "*greffier des oeuvres de massonneryes et de charpentryies, bourgeois de Paris*", ses père et mère, pour le prix de la vente faite par ladite veufve

audict Guillaume de Verdun, de la dixième partye et portion qui luy appartenait en ladicté maison par contract passé par devant Mes Desnotz et Vaultier, l'un desdicts notaires souls soussignés, le 2ème jour de juing 1631. La seconde de pareilles 50 livres de rentes au sieur Louis de Verdun " *bourgeois de Paris* ", pour le prix de la vente qu'il avait faicte audict Guillaume de Verdun, de la dixième partye et portion qui luy appartenait en ladicté maison, par contract passé par devant (notaires et date en blanc) La troisième de pareilles 50 livres de rentes à l'hospital des pauvres enfants de ceste ville de Paris, laquelle rente a esté constituée par desfunt Guillaume de Verdun " *conseiller du Roy, grenetier au grenier et magasin à sel de Meaulx* ", à la caution dudict Guillaume de Verdun, son père (notaires et date en blanc)

Ou de fournir par lesdicts achepteurs, à leurs frais et despenses, audict de Verdun vendeur, les quittances de rachapts en bonne forme en ceste ville de Paris, dans ung an prochain, en faisant, lesdicts achepteurs le pourront faire subroger aux droits et privilèges et hypothèques d'eschéances, comme ledict vendeur le consent, dès à présent, oultre moyennant la somme de 8600 livres, sur laquelle lesdicts achepteurs ont aussy par ces présentes promis et se sont solidairement comme dict est obligés et obligeant bailler et payer dans six mois prochains au plus la somme cy-après desclarée, est fait et parfaict, signé et scellé, au proffict des achepteurs, sans aucune opposition ou empeschement substituant autres que pour les trois rentes de 50 livres chacune, la somme de 4600 livres au denier 18, à compter dudict dernier jour du présent mois de mars jusques à l'entier payement de lasserie somme de 4100 livres, pour le surplus de ladicté somme de 8000 actives livres, montant lesdicts surplus à la somme de 4100 livres, lesdicts Denys et sa femme achepteurs, ont pour icelle somme de 4100 livres, par ces présentes vendu, constitué, assis et assigné et promis l'un pour l'autre, chacun d'eulx seuls pour le faire l'un pour l'autre, chacun d'eulx seuls pour le tout, sans division ny dissencion et fidéjussion, solidairement ainsy qu'ils ont cy-devant dict, garantir de tous troubles et empeschements généralement quelconques, audict de Verdun cy acceptant, pour luy, ses hoirs et ayant cause, 250 livres tournois de rentes annuelles qu'ils s'obligent solidairement luy bailler, payer en ceste dicte ville de Paris aux quatre quartiers de l'an, esgallement, dont le premier jour d'eschéance sera le dernier le jour du présent mois de mars et continuer an après an, à payer les arrrages de ladicté rente de quartier en quartier, jusques au rachapt d'icelle et sur la maison présentement vendue qui est et demeure spécialement et par privilège deschargée à l'octroi, obligée et hypothéquée ensemble au payement, continuation et rachapt des 150 livres de rentes et payement de ladicté somme de 4100 livres, etc.. Ledict de Verdun a mis présentement entre les mains des achepteurs le contract d'eschange passé par devant Imbert et Mahieu " *notaires et garde-nottes du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris* " le 15ème jour de décembre 1576, contenant Jehan Bichon et Marthe de la Place, sa femme avoir baillé en eschange la maison à Jehan de Verdun " *c/erc des oeuvres du Roy et greffier des jurés massons et charpentiers de ceste ville de Paris* " contre les rentes desclarées. Item un extrait fait par les notaires soussignés sur l'original d'un partage fait par devant Me Michel Levacher " *commissaire et examinateur au Chastelet de Paris* " datté au commencement du 8eme jour de may 1588, entre ledict Guillaume de Verdun, Jehan Lechesnault et Loyse de Verdun, sa femme, Catherine de Verdun, Claude, Jehan et Marguerite de Verdun, enfants et héritiers dudict desfunt Jehan de Verdun, des biens de la succession d'icelluy Jehan de Verdun, par lequel ladicté maison avait eschu audits Guillaume de Verdun et Claude de Verdun.

Item, un contract de vente passé par devant Bourdereau et Dupuys " *notaires et garde-nottes au Chastelet de Paris* ", le 20ème jour de janvier 1603, par ladicté Catherine de Verdun, héritière pour un cinquième de Claude de Verdun son frère, en la moityé de la maison.

Item, un contract de vente passé par devant Goguyé et Levassfur " *notaires et garde-nottes au Chastelet de Paris* ", le 12ème jour d'avril 1603, par Claude Gouffe et Loyse de Verdun, audict Guillaume de Verdun d'un pareil cinquième qui lui appartenait comme héritière pour un cinquième dudict Claude de Verdun son frère, en ladicté moityé de ladicté maison.

Item, une quittance passée par devant (en blanc) le 2ème jour de may 1603, par Estiemne Poitevin, audict Guillaume de Verdun, de la somme de 480 livres tournoiz pour le rachapt de 40 livres de rentes audict Gouffe et sa femme.

Item, ledict contract de bail à rentes de Marguerite de Verdun.

Quant audict contract à rentes faict par ledict Louis de Verdun, ledict Guillaume de Verdun a promis le fournir auxdicts Denys et sa femme dans trois mois prochains, etc. .

Faict et passé en la maison où lesdicts sieurs de Verdun et de Lepreuil sont demeurant, l'an mil six cens quarante-quatre et le vingt-quatrième jour de mars avant midy, par lesdicts notaires soussignés.

Et ledict sieur de Verdun desclare ne pouvoir à présent estant, ny signer à cause de son indisposition causée par sa longue maladie, à ce faire estant empesché...

Fut présente dame Marguerite Langlois veuve en deuxième nopces de Thomas Maynon et en premières nopces de Guillaume de Verdun fils dudict Guillaume de Verdun.



Et ledict Jehan de Lepreuil, Escuyer, sieur de la Renouandière " *précepteur gouverneur des pages de l'escurye du Roy* ", demeurant en la Vieille rue du Temple, paroisse St Nicolas des Champs, lesquels ont signé, etc .. Et lesdicts Denys, achepteurs, lesquels, outre le prix, ont en faveur de la présente vente, accordé audict de Verdun, pour le pot de vin d'icelle, la somme de 200 livres, etc...

**Suite à cet acte**, sont comparus par devant les notaires soussignés ledict sieur de Lepreuil et dame Marguerite de Verdun, sa femme de luy autorisée à l'effet des présentes, demeurant en la Vieille rue du Temple, paroisse St Nicolas des Champs, ladict de Verdun héritière seulle dudict Guillaume de Verdun à présent deffunt, son ayeul, lesquels confessent avoir eus et receus desdicts Denys et sa femme, la somme de 4100 tournoiz, etc..

Ladict quittance sera rattiffiée quand ladict Marguerite de Verdun sera majeure de vingt-cinq ans

Passé le quatorzième jour de mars, l'an mil six cens quarante-cinq après midy, en l'estude de Me Vaultier.

### **Etude CXII registre 45 Me VAULTIER 1er semestre 1645 : bail de maison du 24 janvier 1645 par Louis de Verdun**

Par devant les notaires soussignés furent présents en leurs personnes, Louis de Verdun " *bourgeois de Paris* ", demeurant rue des Barres, paroisse St Gervais et honorable homme François Petit " *maistre cellier et bourgeois de Paris* ", demeurant en la maison cy après desclarée, à ce présent et acceptant pour luy audict tiltre la moityé appartenant audict bailleur à cause de dame Barbe Benoist, sa femme, héritière de deffunt M. Estienne Benoist, soit au total d'une maison consistant en deux corps de logis, scize à Paris en la rue St Anthoyne où est pour enseigne " *le Collier d'or* ", en laquelle ledict bailleur est demeurant ... moyennant la somme de trois cens cinquante livres de loyer pour ladict moityé baillée, par chacune des six années que ledict preneur promet et s'oblige bailler, etc...

L'an mil six cens quarante-cinq le 24ème jour de janvier avant midy, passé en l'estude de Me Vaultier.

### **Extraits d'Insinuations du CHASTELET de Paris relatifs aux familles de Verdun**

#### **Y 88 folio 107 : contrat de mariage du 26 mars 1542 entre Pierre Bouchard et Pasquette de Verdun**

Par devant Me Nicolas N... et Me Jacques Brahyer furent présents en leurs personnes, honorable homme Pierre Bouchard, bourgeois dudict lieu, pour luy et en son nom d'une part et honorable femme Pasquette de Verdun veufve de feu honorable homme Jehan Ferrant, en son vivant " *procureur au Chastelet de Paris* ", pour elle et en son nom d'autre part, lesquelles partyes confessent avoyr faict, feront et font les accords, promesses et autrement qui s'en suivent pour cause de mariage, lequel sera faict et solleniysé en face de Sainte Eglise entre ledict M. Pierre Bouchard et ladict damoiselle Pasquette de Verdun ... ledict M. Pierre Bouchard avait promis et promet prendre icelle Pasquette de Verdun pour sa femme et aussy luy a promis et promet le prendre pour mary et espoux et sollenyser ledict mariage en face de Sainte Eglise et Dieu ... en faveur duquel mariage ledict Bouchard a donné et par ces présentes donne à ladict Pasquette de Verdun pour en jouir pour elle et ayant cause en temps advenu, une petite maison et son jardin assise aux faubourgs St Victor rue de Montauban, aboutissant d'un bout par derrière à un jardin appuyé à un nommé M. Bernard et donnant sur la rue sur la cuisine des Révérends abbés ... de Ste Geneviève ... et veult, en faveur d'icelluy mariage, ledict Bouchard a promis et promet bailler et payer à Marie Ferrant, fille dudict defunt Jehan Ferrant et veult lui bailler " *pour ayder à marier et pourveoir icelle sitost qu'icelle Marie aura trouvé son bien soit en mariage ou pour entrer en religion si tel était son désir* ", la some de 400 livres tournoiz, pour les bons et agréables services que ladict Marie a faict audict Bouchard et qu'il espère lui fera cy-après et donne quarante livres de rentes et douayre préfix à Pasquette de Verdun, etc... Pareillement icelle Pasquette de Verdun et en faveur d'icelluy mariage, faict donation audict Bouchard de l'usufruit de deux maisons assises à Paris, l'une rue du Bout de Brye et l'autre faisant le coing de la rue de la Parcheminerye, esquelles maisons pend pour enseigne " *la teste noire* ", lui appartenant en propre.

**Sachant que l'année commençait à Pâques à cette époque, l'année 1541 a été reconvertie en 1542.**

#### **Y 89 folio 303 : donation du 14 juin 1543 entre Pierre Bouchard et Pasquette de Verdun**

Honorable homme Mr Bertrand Jambart " *bourgeois de Paris* " fait donation de 600 livres tournoiz à Marie Ferrand, fille de Pasquette de Verdun sa future femme, *pour ayder à marier et pourveoir icelle sitost qu'icelle Marie aura trouvé son bien soit en mariage ou pour entrer en religion si tel était son désir* .

**(Relevé sur répertoire des insinuations, registre non étudié)**

**Y 94 folio 139 : donation du 29 novembre 1548 par Claude de Verdun à Marie Cacqueton**

Par devant les notaires soulz signés, fut présent en sa personne, honorable Claude de Verdun " *marchant chaussetier* ", demeurant à Paris, lequel de son bon gré recoignait et confesse avoyr donné, cédé et transporté comme cède, donne et transporte à Marie Cacqueton sa niepce, fille d'Anthoine Cacqueton " *praticien* " dudict lieu et de Marie de Saint-Yon sa femme, de luy duement autorisée, cy présents et acceptant pour leur fille, tant de droit successif, parts et portions, noms et aultres que lui peut comporter, transporter et hypothéquer, comporte et transporte et hypothèque de feu André de Saint Yon, jadis son frère utérin, tant en biens meubles, meublants et immeubles ..... " *afin que sa dite niepce soy mieux pourvue en mariage* " .

**Y 130 folio 326 : donation par Ysabeau Loyseau veuve de Jehan de Verdun le 30 mai 1588**

Par devant Me Gilles Joieulx et Me Anthoine Decorbye, fut présente en sa personne honorable femme Ysabeau Loyseau, veufve de feu honorable homme maistre Jehan de Verdun, en son vivant " *clerc des oeuvres et trésorier payeur des bastiments de la Reyne* ", demeurant rue des Arcys, paroisse St Jacques de la Boucherye, laquelle considérant en elle la liberté de son esprit ... (difficile à lire) ... de ladicte Dame Reyne Mère du Roy en sondict Pallais des Tuileries, comme par la charge de honorable homme Jacques de Verdun, oncle du costé paternel, et avait créé par justice en la personne de M. Gilles de Verdun et de M. Robert Proyart, oncles du costé paternel, ledict Proyart à cause de sa femme Marguerite de Verdun ... et aussy par justice en la personne de M. Jehan de Verdun ...

a passé donation faicte entre vifs entre époulx et pour icelle jamais resvoquée, controversée ny desbatue en aucune sorte et qui en peut ou puisse affecter honorable personne Catherine de Verdun, femme d'honorable homme Me Martin Mahieu " *notaire et garde-nottes au Chastelet de Paris* ", ny Loyse de Verdun, femme d'honorable homme Me Jehan Lechesnault " *commissaire examinateur au Chastelet de Paris* ", Messieurs Guillaume de Verdun, Claude de Verdun et Jehan de Verdun tous " *greffiers jurés des maistres charpentiers, bacheliers et prud'hommes de ceste ville de Paris* " et Marguerite de Verdun, fille à marier, de laquelle ledict M. Guillaume de Verdun est tuteur.

Lesdicts Catherine, Loyse, Guillaume, Claude, Jehan et Marguerite de Verdun frères et sœurs, enfants dudict desfunt Me Jehan de Verdun et de ladicte Ysabeau Loyseau.

Iceulx Catherine de Verdun et Jehan Lechesnault à cause de sa dicte femme, M. Guillaume de Verdun estimant Claude, Jehan et Marguerite de Verdun de l'autorité de son dict tuteur ... à présent et comptant pour eulx, leur confèrent à tout et chacung les leurs, meubles, dettes, créances, rentes et aultres maisons, héritages et possessions immeubles ... Ysabeau Loyseau se réservant son douayre ...

Le partage des biens de feu Jehan de Verdun ayant esté fait en ladicte année 1588 le 8ème jour de may et jours suivants par Me Levacher " *commissaire audict Chastelet de Paris* " .

**Y 134 folio 360 : donation du 26 avril 1595 par Elisabeth Fortault à Pierre Chevrier, son cousin**

Honorable Elisabeth Fortault, femme de Me Guillaume de Verdun, demeurant rue St Bon, paroisse St Merry, fait donation de diverses maisons à M. Pierre Chevrier son cousin, etc...

**Y 3839** : ... en l'Hôtel de M. Nicolas de Verdun Chevalier, Conseiller du Roy en Son Conseil d'Etat et Privé et Premier Président en Sa Cour de Parlement de Paris... ont comparu les parents et amys de François 12 ans, Charles 11 ans et Achille de Barbuzuon 9 ans, enfants myneurs de deffunct M. François de Barbuzuon et de dame Charlotte de Fontlebon, jadis sa femme, à présent femme dudict de Verdun leur tuteur, etc.. Paris le 17 juin 1625 (ou 1626)

# Histoire générale de Paris, registres des délibérations du bureau de la ville

## Tome X

**Nicolas de Verdun** : Aussitôt après la mort d'Henri III, il se rallia à Henri de Navarre mais les troubles de la Ligue l'obligèrent à quitter Paris pour aller vivre à Toulouse. Sa maison de la rue Jehan Painmollet fut confisquée par la ville de Paris et louée à un particulier le 12 novembre 1592.

## Tome XVIII

**Nicolas de Verdun** : Sa fidélité au nouveau roi lui valut sa nomination en 1600 de Premier président du Parlement de Toulouse.

Après l'assassinat d'Henri IV, Marie de Médicis le nomma Premier président du Parlement de Paris en remplacement d'Achille de HARLAY démissionnaire en 1611.

Il habita l'ancien hôtel du bailliage du Palais transformé pour lui en 1617 en hôtel de la Première Présidence. Il y mena grand train et fit des dépenses considérables pour l'embellir.

Il ne fut pas à la hauteur des espoirs mis en lui par la reine régente qui fut déçue dans ses espérances particulières après les bienfaits dont elle le combla.

## Extrait du dictionnaire des architectes français par Beauchal

*Jehan de Verdun, cleric des oeuvres de maçonnerie et bâtiments du roi, recevait à ce titre 800 livres de gages. Il fut appelé le 24 février 1578, avec d'autres maîtres, à discuter des plans proposés pour la construction du Pont Neuf. Il rédigea alors l'avant projet ou devis descriptif des travaux à exécuter avec Guillaume Guillaire, Jehan Darontel, Guillaume Marchant et les maîtres charpentiers du roi de la ville de Paris. Le 26 avril suivant, il prit part à l'adjudication des piles du Pont du petit bras mais ne fut pas adjudicataire. Du 28 mars au 10 septembre, il était présent à la prise des alignements du Pont Neuf et à la visite des tranchées ouvertes pour les piles. Tous ces travaux furent exécutés sous la direction de Jehan-Baptiste du Cerceau.*

## Histoire de l'art au XVIème siècle par C. Grodecki

### Tome I

**N° 518** : marché du 5 novembre 1571 fait par Jehan de Verdun, aux termes duquel Symon Vallet *maistre menuisier*, demeurant rue de Jouy, promet à Mr Charles de Gondy, Seigneur de La Tour, absent et à honorable homme Mr Jehan de Verdun *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris*, présent et acceptant pour lui, de faire la menuiserie du corps d'hôtel de l'écurie en cours de construction en sa maison de la rue de la Plâtrière, en fournissant de " *bon boys de chesne sec, sans aubier, non polleux ny rongé* ", etc...

**N° 519** : devis et marché du 29 mars 1572 fait par Jehan de Verdun. Achèvement des corps de logis sur la rue entre cour et jardin et construction d'une galerie sur la cour.

Devis des ouvrages de maçonnerie et de taille à faire de neuf pour M. Charles de Gondy, Seigneur de La Tour, en son hostel rue de la Plâtrière pour achever le corps d'hostel entre la cour et le jardin, continuant celui où est actuellement la salle, faire deux galeries l'une sur l'autre entre les deux, du côté de la maison de l'huissier Lingot et faire deux petits pavillons aux deux extrémités du corps de logis arrière, du côté jardin. Le devis est suivi d'un marché aux termes duquel Claude Guérin *maistre masson* demeurant rue des Canettes, promet à M. Charles de Gondy, Seigneur de La Tour, absent et à honorable homme Mr Jehan de Verdun *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris*, cy présent et acceptant pour luy, de faire les ouvrages stipulés au devis, en fournissant les matériaux à raison de sept livres dix sols tournois la toise de maçonnerie et de quarante sols tournois la toise de vidange des terres, non compris toutefois dans ce toisé les ornements et enrichissements du grand portail de l'entrée sur la rue et ceux des manteaux de cheminée de la salle et de la chambre au-dessus, qui seront prisés par des gens experts.

**N° 519** : quittance du 5 avril 1572 de Jacques Leroy *maistre masson* demeurant rue de la bucherie, à Mr Charles de Gondy, Seigneur de La Tour, absent et à honorable homme Jehan de Verdun *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris*, présent et acceptant pour lui, pour le paiement de 2 500 livres tournois reçues des mains de Jehan de Verdun.

N° 520 : en 1580, Jehan de Verdun fut commis à voir et visiter les ouvrages et constructions des piliers sud de la nef de l'église St Eustache, exécutés par Nicolas Delisle *maistre masson et juré du Roy* depuis le 3 avril 1578.

N° 521 : décharge du 14 août 1584 donnée par Jérôme Dufour et Jehan Delabistrate, marguilliers de l'église Saint Eustache, à Nicolas Delisle, Gilles Delisle, son fils et Pierre Gerbat, son gendre, de tous les travaux contenus au marché ci-dessus suivant le rapport de Guillaume Guillain *maistre des oeuvres du Roy* et de Jehan de Verdun *clerc des oeuvres du Roy, Comté et Prévosté de Paris*, commis par eux à voir et visiter les ouvrages.

## **Tome II**

N° 555 : le 26 mai 1579, commande par Claude de Verdun *chanoine de Notre-Dame de Paris*, à Claude Duboys *maistre peintre et tailleur d'images*, d'une croix du jubé de la Cathédrale de Chartres à l'image de celle de Notre-Dame de Paris, moyennant la somme de cent écus d'or soleils à poser le premier septembre prochain sur le jubé de la cathédrale de Chartres.

N° 556 : le 22 juin 1579, il fit un second contrat à Claude Duboys pour faire la croix plus longue d'un pied et demi et plus large d'un pouce que l'église de Paris mais toutefois conservant les mêmes façons et les mêmes matières, moyennant une augmentation de vingt écus d'or soleils supplémentaires.

N° 557 : le 9 septembre 1579 quittance de cent vingt écus d'or soleils de Claude Duboys à Claude de Verdun qui déclare avoir reçu les cent vingt écus d'or soleils de Nicolas Thiersault *chantre et chanoine de l'église de Chartres*, pour employer à la crucifixion.

## **Extraits du livre de couleurs et bannières du Chastelet de Paris**

N° 1.227 : *arrêt du parlement de Paris renvoyant au lieutenant criminel du Châtelet, le jugement du procès entre Jacques de Verdun facteur d'orgues et les jurés menuisiers qui avaient fait irruption chez lui et brisé les orgues qu'il faisait pour le légat.* Paris le 18 mai 1520.

N° 2.987 : *brevet en faveur de Nicolas de Verdun trésorier des parties casuelles, à l'effet de l'autoriser à mettre à l'abri des inondations et de toute atteinte, sa maison de campagne, sise à Bois-Labbé, en la prévôté de Corbeil,* Paris le 25 juillet 1562.

N° 2.988 : *lettres de Charles IX autorisant Nicolas de Verdun trésorier des parties casuelles, à faire élever pont-levis et arches à l'entrée de sa maison de Bois-Labbé.* Paris le 25 juillet 1562.

N° 4.485 : *lettres de Henri III convertissant les cinq offices de clerks greffiers de l'Ecritoire en la ville de Paris créés par l'édit d'octobre 1574, en un seul office au profit du fils de Jehan de Verdun clerc des jurés et bacheliers maçons et charpentiers.* Paris mai 1575.

N° 4.516 : *lettres de Henri III décidant que Jehan de Verdun et son fils clerks de l'Ecritoire de Paris, recevront seuls les rapports des jurés maçons parce que ces jurés, se basant sur un article de la police générale, faisaient écrire ces rapports par qui bon leur semblait.* Paris le 7 avril 1578.

N° 4.567 : *arrêt du parlement de Paris interdisant aux jurés maçons et charpentiers de faire aucun rapport de visitation par ordonnance de justice, sans y appeler un de leurs clerks, les sieurs de Verdun père et fils et défendant aux dits clerks d'empiéter sur l'office des jurés.* Le 13 février 1588.

## **Extraits du recueil d'actes notariés par Ernest COYECQUE**

### **Tome 1 1498/1545**

#### **Cote 169 année 1518**

- **Jacques de Verdun** : renouvellement pour un an par Jehan Lepicart, notaire et secrétaire du Roy, à Jacques de Verdun, organiste à Paris, de la location d'une partie de maison dépendant de l'Hostel d'Albret, rue du Four, contiguë à la fabrique St Eustache, moyennant 22 livres, sous certaines conditions de bon voisinage.

#### **Cote 3151 année 1542**

- **Marin et Louis de Verdun** : mise en apprentissage de Louis de Verdun, fils de Marin de Verdun, drapier à Dancourt, Paroisse de Senantes près de Nogent le Roy, chez Denys Chartier, libraire à Paris, rue du Mont Ste Geneviève.

(Senantes est dans le département de l'Eure et Loir, près de Nogent le Roi).

#### **Cotes 3026 et 3317 année 1544**

- **Robert de Verdun** : diverses quittances pour Robert de Verdun, boulanger et voiturier à St Marcel lès Paris.

## Tome 2 1532 à 1555

### Cote 3868 année 1545

- **Pasquette de Verdun** : quittances pour Pasquette de Verdun femme de Bertrand Jambert, praticien, demeurant à Paris, pour rentes à Jehan Marchant, le 1/10/1545.

### Cotes 3940 et 3941 année 1545

**Claude de Verdun** : quittances pour Claude de Verdun, libraire à Paris, demeurant rue St Jehan de Beauvais, et Catherine Guillet, sa femme.

### Cote 4291 année 1545

**Robert de Verdun** : rentes et quittances pour Robert de Verdun, boulanger et voiturier, demeurant rue de Lourcines à St Marcel lès Paris.

### Cote 4321 année 1546

**Robert de Verdun** : rentes à Catherine Langlois veuve de Jehan Gobelin.

### Cote 4336 année 1547

**Robert de Verdun** : actes en janvier 1547 pour exploitation d'une carrière et pour cession d'exploitation d'une carrière au terroir de St Jehan de Latran.

## Extraits des dossiers de d'Hozier

### Carrés de d'Hozier 630

- **Jehan de Verdun** Seigneur de Barenton fit un acte le 17 septembre 1509.
- **Robert de Verdun** fit une promesse de mariage à Françoise Villette le 3 février 1515

### Dossiers bleus

- **Nicolas de Verdun** *notaire*, eut pour femme Louise Charlet, Nicole de Laubespine et Catherine Hotman. Il eut pour frère Claude de Verdun, chanoine.  
Il eut cinq enfants : Magdeleine de Verdun mariée avec Michel de Maupéou puis avec Geoffroy de Beauvils, Nicolas de Verdun Conseiller du Roy et président du Parlement de Toulouse puis de Paris qui fut marié avec Charlotte Duguay et décéda en 1627, Marie de Verdun, Jehanne de Verdun et Catherine de Verdun.

-----